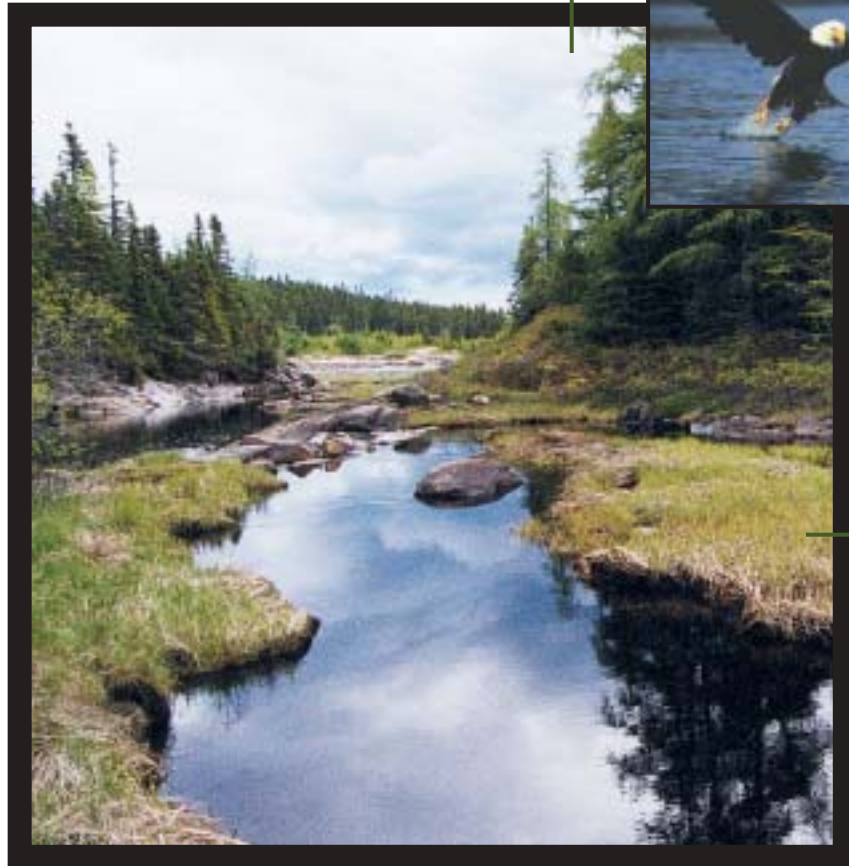




FONDATION DE LA FAUNE
DU QUÉBEC



R a p p o r t
a n n u e l

2001-2002

Publié par : Fondation de la faune du Québec
1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Sainte-Foy (Québec) G1V 4P1
Téléphone : (418) 644-7926 ou 1 877 639-0742
Télécopieur : (418) 643-7655
Courriel : ffq@riq.qc.ca
Site Internet : <http://www.fondationdelafaune.qc.ca>

Rédaction : Jean-Roch LeBlond

Supervision
de production : Isabelle Couture

Conception : Siamois graphisme

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2002
ISBN : 2-550-39879-3

POLITIQUE D'OCTROI DE CONTRATS

La Fondation de la faune du Québec dispose, dans son règlement de régie interne, d'une politique relative à l'octroi de contrats. Cette politique a été appliquée au cours de l'exercice 2001-2002 et l'on peut en obtenir le texte en adressant une demande écrite à la Fondation.

APPLICATION DE LA LOI SUR LA PROTECTION DES NON-FUMEURS

La Fondation s'est conformée aux dispositions de la Loi sur la protection des non-fumeurs en interdisant l'usage du tabac dans les endroits prévus par la loi.

En page couverture, les photos de la rivière et des caribous sont de Alain Parent, photographe.



Caribous de patrice Wolput

**Société de la faune
et des parcs**

Québec 

Québec, juillet 2002

Madame Louise Harel
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2002.

Le dépôt de ce rapport constitue l'étape annuelle finale du processus de gestion par résultats dans lequel la Fondation s'est engagée pour l'année 2001-2002.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre responsable
de la Faune et des Parcs,


Richard Legendre



**FONDATION DE LA FAUNE
DU QUÉBEC**

Québec, juillet 2002

Monsieur Richard Legendre
Ministre responsable de la Faune et des Parcs
900, boul. René-Lévesque Est, bureau 400
Québec (Québec) G1R 2B5

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2002.

Ce rapport s'inscrit dans le nouveau cadre de gestion par résultats adopté par la Fondation. Il fait état des résultats obtenus dans l'atteinte des objectifs fixés dans son plan triennal d'activité 2001-2004.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,


André Magny

Table des matières

Déclaration du président-directeur général	1
Message du président du conseil d'administration	2
Message du président-directeur général	3
1 Présentation de la Fondation de la faune du Québec	5
1.1 Constitution	5
1.2 Fonctions et pouvoirs	5
1.3 Secteurs d'activité	5
1.3.1 L'aide technique et financière	5
1.3.2 L'acquisition d'habitats fauniques	6
1.3.3 La collecte de fonds	6
1.4 Encadrement administratif	6
1.4.1 L'octroi d'aide financière	6
1.4.2 Les effectifs	6
1.4.3 La protection des renseignements personnels.....	6
1.4.4 Un code de déontologie	6
2 Orientations stratégiques et priorités	7
2.1 Orientations stratégiques	7
2.2 Priorités	7
3 Faits saillants 2001-2002	8
4 Résultats de l'exercice 2001-2002	10
4.1 Projets d'habitats fauniques.....	10
4.1.1 Fonds consacrés aux interventions fauniques	10
4.1.2 Interventions en milieu forestier	11
4.1.3 Soutien des espèces autres que les salmonidés	12
4.1.4 Entretien des aménagements en milieu aquatique	13
4.1.5 Milieux urbain et périurbain	14
4.1.6 Milieu agricole	15
4.2 Soutien de la pêche et de la relève	15
4.3 Collecte de fonds - partenariat d'affaires	17
4.4 Autres activités	19
5 Perspectives 2002-2003	22
Principaux donateurs et partenaires de la Fondation	23
Rapport du vérificateur	29
États financiers	30
Code d'éthique et de déontologie	37

Déclaration du président-directeur général

Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relevaient de ma responsabilité au 31 mars 2002. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et l'intégrité des données ainsi que sur la fiabilité des résultats qui sont présentés au regard des objectifs approuvés par le conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec.

À ma connaissance, le *Rapport annuel 2001-2002*

- décrit fidèlement les secteurs d'activité, les orientations stratégiques et les priorités ;
- indique le niveau d'atteinte des objectifs fixés dans la planification stratégique en fonction des indicateurs de performance préétablis ;
- présente des données exactes et fiables qui couvrent l'ensemble des activités de la Fondation.

La direction a maintenu, tout au cours de l'exercice financier, conformément à son mandat, des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de façon à permettre, dans la mesure du possible, une saine gestion de ses opérations et une reddition de comptes eu égard aux engagements inscrits à son plan triennal d'activité 2001-2004.

Je suis satisfait des pratiques et des méthodes qui ont été utilisées pour produire l'information véhiculée dans ce rapport annuel approuvé par le conseil d'administration.

Le président-directeur général de la
Fondation de la faune du Québec,



Bernard Beaudin

Sainte-Foy, le 5 juillet 2002

Message du président du conseil d'administration

À titre de nouveau président du conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec, je tiens tout d'abord à souligner le travail remarquable accompli par mon prédécesseur, M. Rodrigue Biron. Au nom des passionnés de la nature et des organismes dédiés à la conservation de notre patrimoine faunique, je tiens à le remercier chaleureusement.

Innovation et progression constante

Depuis ses débuts, la Fondation de la faune n'a cessé de progresser et c'est avec une grande fierté que je vous présente quelques faits saillants de l'exercice financier 2001-2002. L'année écoulée a été marquée par des efforts accrus et soutenus en matière de collecte de fonds. Parmi les grands moyens de financement, la Fondation a innové en créant le Fonds pour les espèces nordiques, une initiative rassembleuse et porteuse d'avenir pour le Nord québécois. En plus de participer à la création d'une chaire de recherche sur la forêt boréale de l'Est, ce fonds a permis d'augmenter les enveloppes habituellement consacrées aux programmes de la Fondation et de réaliser plus de projets dans le Nord.

Une campagne de collecte de fonds sans précédent

Je ne pourrais passer sous silence le projet d'acquisition d'habitats fauniques à l'île des Sœurs. Ce projet fut une première pour la Fondation en matière d'engagement et de soutien technique à un organisme local pour une campagne de collecte de fonds. En effet, en mettant leurs expertises et leurs efforts en commun, la Fondation de la faune et le Comité pour la protection du patrimoine de l'île des Sœurs ont recueilli plus de 300 000 \$ auprès de 434 donateurs de la communauté locale. Ce montant a déjà été versé pour protéger un des meilleurs sites pour l'observation des oiseaux dans la région métropolitaine. Le succès financier de cette campagne connaît très peu de précédents en matière de collecte de fonds pour une cause dédiée à la faune. Cette initiative représente également une nouvelle forme de partenariat où la Fondation a mis au service d'un organisme local son statut d'organisme de charité et sa crédibilité.

Partenariat d'affaires et financement diversifié

La mise en place du Fonds pour les espèces nordiques et le projet de l'île des Sœurs traduisent les orientations que prendra la Fondation en matière de partenariat d'affaires et de consolidation de son financement autonome. La création du Fonds pour les espèces nordiques représente un des trois axes prioritaires de développement qui prévaudront dans l'orientation de la collecte de fonds pour les

prochaines années. Ce fonds permettra à la Fondation de recueillir de l'argent auprès des entreprises dont les activités ont un lien avec le Nord et d'augmenter ses champs d'action en territoire nordique. Un deuxième axe consiste à accroître les efforts déjà consentis par les chasseurs, les pêcheurs et les trappeurs en développant de nouvelles sources de financement afin d'assurer le maintien de la biodiversité du Québec. Enfin, un troisième axe vise plus particulièrement le milieu urbain par le soutien de projets au cœur des bassins de population. Les actions menées dans les grandes villes en matière de faune ont comme principaux avantages de sensibiliser un large public aux habitats de la faune ainsi que d'obtenir leur appui pour la sauvegarde des habitats sauvages.



Une stratégie adaptée à nos grandes villes

Pour bien cibler ses actions en milieu urbain, le conseil d'administration de la Fondation a adopté une stratégie d'intervention distincte et adaptée à nos villes. Celle-ci consiste en des interventions qui touchent le milieu aquatique et les oiseaux indigènes. Les objectifs visés sont de protéger et d'améliorer les habitats fauniques présents dans nos villes, de sensibiliser les citoyens à l'importance de protéger la faune, de favoriser la relève en matière de pratique d'activités reliées à la faune et à sa conservation et de recueillir plus de fonds. Cette stratégie vient en complémentarité avec celle de la Société de la faune et des parcs du Québec qui, elle, concentre ses efforts sur les territoires publics et en milieu agricole.

En prenant connaissance de ce rapport annuel vous serez à même de constater l'ampleur du travail accompli par l'équipe de la Fondation de la faune dirigée par M. Bernard Beaudin. Ces résultats ne sauraient exister sans le partenariat établi avec des centaines d'organismes locaux œuvrant à la grandeur du Québec pour la conservation de la faune. À tous, je dis merci.

En terminant, je tiens à remercier tous les membres du conseil d'administration qui de manière bénévole mettent à profit leurs expériences, leurs compétences et leurs idées pour aider la Fondation de la faune à accomplir sa mission.

Le président du conseil d'administration,

André Magny

Message du président-directeur général

En cette deuxième année d'application d'un cadre de gestion axé sur les résultats, sept des huit objectifs fixés au plan triennal 2001-2004 ont été atteints ou sont en voie de l'être. Le présent rapport de l'exercice financier 2001-2002 met en évidence les résultats obtenus relativement aux objectifs fixés. À la lecture de ce rapport annuel, vous constaterez que la Fondation de la faune a conclu d'importants partenariats financiers avec la grande entreprise, notamment au regard de la sauvegarde des habitats nordiques en créant le Fonds pour les espèces nordiques. Elle a également accentué ses efforts en matière de protection des milieux humides forestiers, d'acquisition de connaissances et de recrutement de nouveaux adeptes à la pêche.



d'honneur de M. Alain Dubuc, président et éditeur du journal *Le Soleil*, et de M. Jean Beaudin, cinéaste québécois bien connu, témoigne du côté rassembleur de cette initiative. En effet, 375 personnes y ont participé. Les profits nets de 70 000 \$ de la soirée seront entièrement consacrés à des projets d'intervention sur le terrain.

Enfin, pour mieux connaître les relations qui existent entre l'if du Canada et la faune, Bioxel Pharma inc., étoile montante de l'industrie des produits biopharmaceutiques, a demandé à la

Fondation de gérer un fonds pour la biodiversité de 75 000 \$ sur trois ans. L'entreprise désire ainsi soutenir des initiatives de recherche portant sur les relations entre cet arbuste et la faune, un domaine encore inexploité au Québec. L'if du Canada, arbuste présent dans plusieurs écosystèmes forestiers du Québec, constitue le principal réservoir naturel de taxanes au monde, une substance utilisée notamment dans la fabrication des médicaments anticancéreux.

Mieux connaître pour mieux gérer

Création du Fonds pour les espèces nordiques et entente avec Bioxel Pharma

Pour développer de manière durable, il faut d'abord connaître les habitats sur lesquels on intervient. C'est pourquoi l'année 2001 a vu naître le Fonds pour les espèces nordiques, véritable consortium qui rallie les intérêts communs des communautés, des spécialistes, des intervenants et des entreprises qui travaillent dans le nord du Québec. Tous se sont engagés à long terme et partagent le même intérêt : préserver les écosystèmes, les habitats fauniques et la faune que l'on trouve au nord du Québec. La liste des partenaires du Fonds est impressionnante. On y trouvait au 31 mars 2002, outre la Fondation, Kruger, partenaire fondateur du Fonds, l'Association des industries forestières du Québec, l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec, le Conseil de bande de Betsiamites, la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval, la Faculté des sciences et de génie de l'Université Laval, la Fédération des pourvoyeurs du Québec, la Fédération québécoise pour le saumon atlantique, la Société de la faune et des parcs du Québec et la Société Makivik.

En 2001-2002, le Fonds pour les espèces nordiques a engendré des revenus de 185 000 \$. Au 31 mars 2002, douze projets avaient déjà été acceptés. Quelque 30 000 \$ ont été versés pour des projets et les engagements pour 2002-2003 totalisent 127 500 \$. La majorité, soit 91 % des sommes allouées, servira à soutenir des projets d'acquisition de connaissances sur les habitats fauniques du Nord. La soirée-bénéfice tenue au Musée de la civilisation au profit du Fonds pour les espèces nordiques sous la présidence

Toujours à la recherche de solutions

Pour protéger les milieux humides, la Fondation de la faune prône et applique depuis plusieurs années le principe de conservation volontaire qui mise sur l'engagement des propriétaires privés à conserver, sur leur terrain, des habitats fauniques particulièrement fragiles ou productifs. Pour sauvegarder les milieux humides forestiers, la Fondation investira 120 000 \$ par année à compter de 2002. Également, afin de mieux cohabiter avec le castor, un guide donnant des solutions pratiques aux problèmes occasionnés par la présence de cette espèce a été mis à la disposition des gestionnaires fauniques et des autres acteurs sur le territoire. Je tiens à souligner que ce guide unique en la matière a été réalisé grâce à l'expertise et à la participation financière de nombreux partenaires.

Le programme Pêche en herbe, du concret pour promouvoir la relève à la pêche

Depuis 1997, la Fondation de la faune propose un programme structuré qui a fait ses preuves en matière de promotion de l'activité de pêche auprès des jeunes. En effet, depuis cette date, 30 000 jeunes ont été initiés à la pêche dans le cadre du programme Pêche en herbe. En 2001-2002, nous avons poursuivi nos efforts de recrutement de nouveaux adeptes à la pêche. De plus, les premiers jeunes initiés par Pêche en herbe atteindront bientôt l'âge où ils devront se procurer un permis. Nous pourrions alors évaluer le résultat réel de ce programme. Je tiens à souligner que c'est à la

collaboration d'organismes gestionnaires de territoires fauniques, à la participation financière de Canadian Tire comme partenaire privé et à la qualité des activités présentées aux jeunes que la Fondation doit l'efficacité de son programme Pêche en herbe.

À plusieurs égards, la Fondation de la faune et ses partenaires récoltent maintenant les fruits de nombreuses années d'innovation, de recherche de solutions et de moyens pour assurer aux Québécoises et aux Québécois une faune diversifiée, en santé et abondante sur l'ensemble du territoire. L'atteinte de ces résultats ne saurait exister sans l'appui indéfectible de l'équipe de la Fondation, des femmes et des hommes qui s'appliquent chaque jour à faire de la Fondation de la faune au Québec un organisme performant toujours prêt à relever les défis qui nous interpellent en matière de sauvegarde de la faune et de son habitat.

Le président-directeur général,



Bernard Beaudin



Présentation de la Fondation de la faune du Québec

1.1 Constitution

Constituée en vertu du chapitre V de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1), la Fondation de la faune du Québec est une personne morale à but non lucratif, mandataire du gouvernement et qui relève du ministre responsable de la Faune et des Parcs. La Fondation est reconnue, depuis 1987, comme un organisme de charité enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. (1985), ch. 1, (5^e suppl.)) et est donc habilitée à délivrer des reçus pour usage fiscal. Dès 1988, la Fondation a obtenu l'assurance d'un financement stable et récurrent provenant de contributions versées par tous les pêcheurs sportifs, les chasseurs et les trappeurs du Québec.

La Fondation est administrée par un conseil d'administration formé de treize membres nommés par le gouvernement, lesquels représentent le secteur de la faune, celui de la forêt, la grande industrie, le monde des affaires, etc. Elle intervient sur l'ensemble du territoire québécois à partir d'un bureau central situé dans la ville de Québec.

1.2 Fonctions et pouvoirs

La Fondation a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Les principaux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi pour réaliser ce mandat sont les suivantes :

- de solliciter et de recevoir des dons, des legs, des subventions ou d'autres contributions ;
- d'acquérir, de louer ou d'aliéner des biens ou des droits réels sur des biens et d'y effectuer des travaux ;
- de fournir de l'aide financière ou technique afin de conserver ou de mettre en valeur la faune ou son habitat ;
- de conclure des ententes dans le cadre de ses fonctions.

1.3 Secteurs d'activité

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, la Fondation a développé des champs d'activité qui traduisent son rôle et sa spécificité en tant que fondation.

1.3.1 L'aide technique et financière

Depuis le début de ses activités en 1988, la Fondation s'est orientée vers le soutien des initiatives des organismes du milieu. Aussi, pour favoriser la mise sur pied de projets, la

Après avoir constaté la perte d'importantes superficies d'habitats humides et la dégradation de la qualité des habitats aquatiques et terrestres, et afin de promouvoir la mise en valeur des ressources fauniques qui engendraient alors une activité économique estimée à 620 millions de dollars, le gouvernement du Québec créait, le 15 juin 1984, la Fondation de la faune du Québec.



Fondation conseille et accompagne les promoteurs dans la conception, la réalisation et le suivi de leurs projets. La rédaction et la diffusion de guides d'aménagement, la tenue de séances de formation, l'organisation d'ateliers, la réalisation de projets de démonstration sont autant de moyens privilégiés. À eux seuls, ces moyens ne pourraient cependant pas permettre la réalisation de projets qui nécessitent des investissements importants, d'où l'aide apportée sous forme de financement. Au cours de l'exercice 2001-2002, l'aide technique et financière de la Fondation a porté sur trois aspects :

- la conservation et la mise en valeur des habitats fauniques ;
- la création d'emplois liés à la faune ;
- le soutien de la pêche et de la relève.

Les clientèles de la Fondation dans ce secteur d'activité sont nombreuses et diversifiées. Plusieurs centaines d'organismes partenaires ont déjà traité avec la Fondation. Ce sont principalement :

- les gestionnaires de territoires fauniques (zecs, pourvoies, etc.) ;
- les associations de chasse et de pêche ;
- les organismes de conservation ;
- les propriétaires d'habitats fauniques ;
- les municipalités et leurs organismes ;
- les institutions d'enseignement et de recherche ;
- les ministères et les organismes gouvernementaux.

1.3.2 L'acquisition d'habitats fauniques

Outre le soutien financier des projets de partenaires locaux qui désirent préserver des habitats fauniques, la Fondation a pris sous sa responsabilité l'acquisition d'habitats prioritaires d'importance nationale, principalement les habitats des zones humides identifiées dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, dans le Fonds pour la restauration de l'habitat du poisson et dans le Plan Saint-Laurent Vision 2000.

En assumant cette responsabilité d'agir comme maître d'œuvre des acquisitions d'habitats fauniques au Québec, la Fondation s'engage non seulement à détenir des titres de propriété, mais aussi à garantir la gestion et la surveillance à long terme de ces actifs. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un fonds des immobilisations.

1.3.3 La collecte de fonds

La Fondation tire la majeure partie de ses revenus d'une contribution obligatoire des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs, dont le montant est établi par le gouvernement. C'est pour compléter ce financement et pour que les utilisateurs de la faune soient solidement appuyés par d'autres donateurs dans leurs efforts pour maintenir et améliorer les habitats fauniques que la Fondation a mis au point divers mécanismes de collecte de fonds et des partenariats d'affaires qui visent les individus, les PME et les grandes entreprises, les fondations privées, les ministères et les organismes publics. La création en 2001 d'un Fonds pour les espèces nordiques, qui permettra d'associer les entreprises et les organismes locaux dans des projets de conservation et d'amélioration des habitats fauniques du Nord du Québec, est un exemple de ces partenariats d'affaires.

1.4 Encadrement administratif

La Fondation dispose d'une grande flexibilité dans l'organisation de ses activités. Trois règlements encadrent l'ensemble de ses interventions : un règlement de régie interne qui précise les pouvoirs respectifs du conseil d'administration et du président-directeur général, et les modalités d'exercice de ces pouvoirs, notamment en ce qui concerne l'octroi de contrats, un règlement sur le plan d'effectifs, la nomination et la rémunération des employés de la Fondation et un règlement soumis à l'approbation du gouvernement, soit le règlement concernant les demandes d'aide financière.

1.4.1 L'octroi d'aide financière

Deux éléments caractérisent le processus d'octroi d'aide financière de la Fondation : premièrement, l'existence de programmes d'aide qui facilitent la tâche aux promoteurs de projets — conditions d'admissibilité, barèmes de financement, etc. — et qui permettent de sélectionner les meilleurs projets et de traiter équitablement l'ensemble des demandes, notamment en les soumettant pour évaluation à des comités constitués de spécialistes extérieurs à la Fondation ; deuxièmement, la réception et l'analyse de toute



demande relative aux habitats fauniques, qu'il s'agisse de répondre à une situation d'urgence ou plus simplement de concrétiser une bonne idée qui concerne les habitats fauniques, mais qui ne s'inscrit dans aucun programme.

1.4.2 Les effectifs

Au 31 mars 2002, la Fondation compte, outre la fonction de président-directeur général, quinze postes réguliers à temps complet.

Par ailleurs, la Fondation a complété un processus de réorganisation interne visant à consacrer un maximum de ressources pour la création de nouveaux partenariats d'affaires et pour accroître les revenus de collecte de fonds. Depuis l'automne 2000, la Fondation peut compter sur une unité responsable des partenariats d'affaires et de la collecte de fonds.

1.4.3 La protection des renseignements personnels

L'action réalisée en 2001-2002 dans le cadre du plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels est l'évaluation du profil d'accès du fichier *Identification*, qui contient les renseignements sur les membres, les clients et les donateurs de la Fondation. Cette évaluation a été réalisée selon les normes déterminées à l'article 62 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1). Une fiche d'évaluation de ce dossier a été élaborée et le niveau de conformité de ce fichier est total.

La priorité d'action pour l'exercice 2002-2003 en matière de protection des renseignements personnels portera sur la conformité du profil d'accès aux renseignements nominatifs des dossiers concernant le personnel de la Fondation.

1.4.4 Un code de déontologie

La Fondation a adopté en 2001 un code de déontologie applicable aux administrateurs, lequel est conforme aux directives gouvernementales en cette matière. Par ailleurs, la Fondation est membre de l'Association des professionnels en gestion philanthropique et applique le code de déontologie du Centre canadien de philanthropie.

Orientations stratégiques et priorités

2

2.1 Orientations stratégiques

Les orientations stratégiques de la Fondation s'appuient sur des valeurs communes à un grand nombre de partenaires privés et gouvernementaux, à savoir : la diversité biologique, le partenariat, le développement régional et la création d'emplois.

Pour l'exercice 2001-2002, les orientations retenues en matière d'habitats fauniques visaient :

- à protéger et à mettre en valeur les habitats nécessaires au développement de la faune dans son ensemble, tant les espèces prélevées que celles qui ne le sont pas ou dont la situation est préoccupante, et ce, près des zones de concentration humaine ;
- à canaliser les énergies vers la prise de responsabilités accrues par les propriétaires privés, les organismes du milieu et les administrations locales, et à intégrer, dans la réalisation des activités humaines, les éléments fauniques essentiels au développement durable des ressources ;
- à étendre son partenariat avec les organismes privés et gouvernementaux, et à soutenir les organismes du milieu de la faune dans la réalisation de leurs initiatives en matière d'habitats fauniques ;
- à diversifier les interventions sur les plans faunique et géographique afin d'accroître l'utilisation de l'ensemble des ressources par tous les groupes d'utilisateurs.

Par ailleurs, en matière de collecte de fonds et de partenariat d'affaires, les activités de la Fondation ont été orientées pour diversifier ses sources de financement afin de maintenir la stabilité et la récurrence des revenus nécessaires pour soutenir ses interventions fauniques.

2.2 Priorités

Dès le début de ses activités, la Fondation a bénéficié de contributions importantes provenant des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs. En 1988, les besoins estimatifs étaient considérables, mais le savoir-faire en matière de protection et de mise en valeur des habitats fauniques était peu développé ou peu connu, et les initiatives des groupes locaux plutôt timides. Les efforts ont alors été orientés en priorité vers l'accroissement des interventions fauniques, stratégie qui a porté fruit et a permis au partenariat de pro-

Annuellement, la Fondation établit, dans un plan triennal d'activité, ses orientations stratégiques et ses priorités en matière tant de protection et de mise en valeur des habitats fauniques que de financement de ses activités.

gresser à un rythme soutenu, soit 10,2 % de croissance annuelle moyenne des investissements de 1992 à 2002.

Or, depuis quelques années, la Fondation ne dispose plus de ressources suffisantes pour répondre à l'ensemble des demandes qui lui sont soumises, et ce, malgré une augmentation des contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs de près de un million de dollars en 1997. La priorité pour la Fondation est donc d'accroître et de

consolider ses sources de financement autonomes que ce soit en instaurant des mécanismes de contributions auprès d'autres utilisateurs de la faune et des habitats, en associant davantage de partenaires et de corporations à des projets ou à des programmes d'intervention ou en concevant de nouveaux moyens de recueillir des contributions du public.

Deux priorités ont marqué les activités de l'exercice 2001-2002 :

- la consolidation des interventions fauniques dans les territoires fauniques et forestiers, et un réalignement partiel vers les zones les plus densément peuplées du Québec afin que les actions sur le terrain renforcent la notoriété de la Fondation et lui permettent d'obtenir des appuis accrus de la part tant des particuliers que des corporations ;
- l'accroissement des efforts consacrés à la collecte de fonds et à la recherche de partenariats d'affaires afin d'obtenir les fonds supplémentaires essentiels pour poursuivre la croissance des activités.



3 Faits saillants 2001-2002

En bref, l'exercice 2001-2002 est caractérisé par :

- 4,31 millions de dollars consacrés aux projets fauniques et de création d'emplois ;
- 2,11 millions de dollars de revenus autonomes autres que les contributions obligatoires des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs ;
- 0,89 million de dollars de revenus de collecte de fonds, un sommet historique ;
- 474 projets soutenus financièrement :
 - 215 projets d'habitats,
 - 28 projets de création d'emplois,
 - 11 projets d'acquisition d'habitats,
 - 220 projets relatifs à la pêche et à la relève.

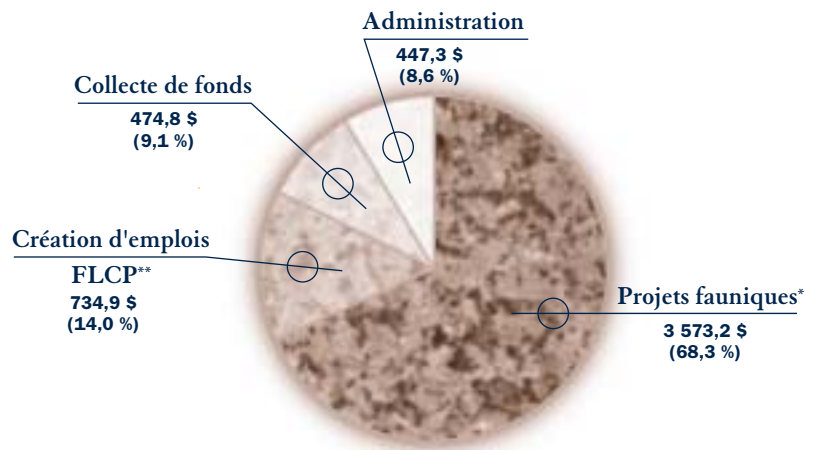
Globalement, les activités de la Fondation, au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2002, ont été équivalentes à celles des années antérieures. Les dépenses régulières de l'exercice ont progressé de 10,1 % par rapport à l'exercice précédent, alors que les revenus s'accroissaient de 13,1 %.



Répartition des dépenses 2001-2002

5,23 millions de dollars

(en milliers de dollars)



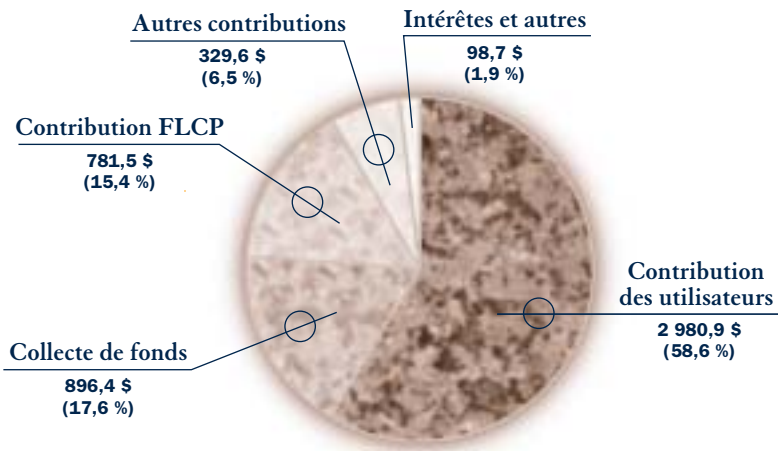
* Il convient de noter que les dépenses consacrées aux projets d'habitats, au cours de l'exercice 2001-2002, concernent des projets qui ont été acceptés entre 1995 et 2002. Les délais de planification et de mise en œuvre des projets, de même que les échéances de réalisation souvent étalées sur plusieurs années, font en sorte qu'environ 50 % des subventions versées au cours d'une année soient imputables à des projets acceptés durant les années précédentes.

** Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail.

Répartition des revenus 2001-2002

5,09 millions de dollars

(en milliers de dollars)



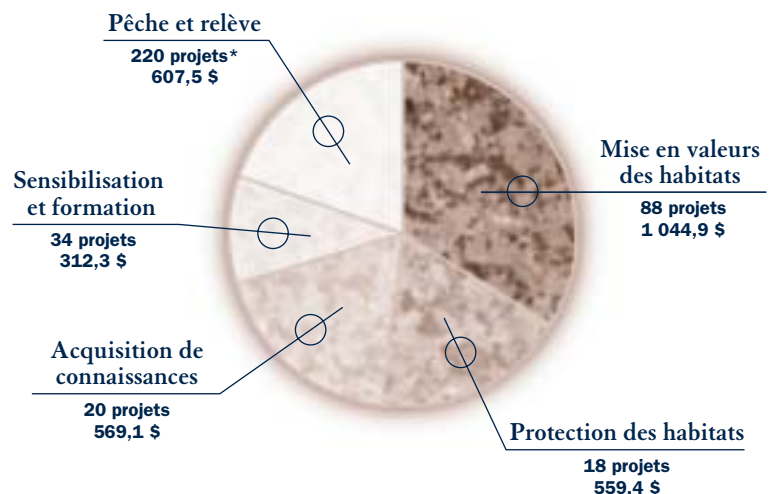
En plus des sommes versées pour soutenir la réalisation de projets, les nouvelles demandes reçues, évaluées et acceptées annuellement constituent un indicateur important du niveau d'activités et de l'intérêt des partenaires de la Fondation pour ses programmes d'aide financière.

Ainsi, au cours de l'exercice 2001-2002, la Fondation a accepté 380 nouveaux projets d'intervention et 3,09 millions de dollars ont été réservés pour leur réalisation qui s'étalera sur plusieurs années. Le coût total de réalisation de ces projets est estimé à environ 20,2 millions de dollars, soit des investissements totaux de 6,5 \$ pour chaque dollar souscrit par la Fondation.

Tous les projets acceptés au cours de l'exercice ont contribué à l'atteinte des objectifs de la Fondation afin de répondre à une partie des besoins en matière d'habitats fauniques, à l'intérêt des acteurs du domaine et à l'apparition de nouveaux partenaires ou de nouveaux concepts de gestion.

Répartition des subventions et des projets acceptés 2001-2002 par volet d'intervention

(en milliers de dollars)



* Y compris 164 projets sélectionnés par la Société de la faune et des parcs du Québec dans le cadre du programme *Festival de pêche*.

4 Résultats de l'exercice 2001-2002

La Fondation a adopté, depuis l'an 2000, une gestion axée sur les résultats. Toutefois, compte tenu de son champ d'activité, les véritables résultats de ses interventions et de ses programmes en matière d'interventions fauniques, de recrutement de nouveaux adeptes et de collecte de fonds ne se traduiront qu'à long terme par un accroissement des ressources fauniques et de leur utilisation, et en matière de collecte de fonds, par la récurrence et la stabilité des contributions.

4.1 Projets d'habitats fauniques

En matière d'aide financière et technique offerte aux partenaires pour la réalisation de projets fauniques, la Fondation s'est donné, pour l'exercice 2001-2002, quatre objectifs qui concernent l'ampleur des fonds consacrés aux interventions fauniques, les interventions en milieu forestier et le milieu aquatique.

4.1.1 Fonds consacrés aux interventions fauniques

Le contexte

La Fondation a toujours accordé la priorité au soutien des interventions fauniques de ses partenaires en y consacrant le maximum des fonds disponibles. Grâce à l'amélioration de la performance de la collecte de fonds, à l'accroissement des revenus provenant d'autres sources de financement et au contrôle des dépenses, la Fondation entend consacrer, bon an mal an, aux interventions fauniques un montant équivalent aux contributions reçues des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs.

Les résultats

Objectif	Résultat 2001-2002	Commentaires
Rétablir graduellement l'équilibre et consacrer aux interventions fauniques un montant équivalent aux contributions reçues des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs en 2003-2004.	Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2002, les sommes affectées à des projets fauniques ont été équivalentes à 113,5 % des contributions reçues des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs.	L'excellente performance de l'exercice est attribuable en grande partie au projet de protection du boisé de l'île des Sœurs. Sans cet élément particulier, le taux d'affectation des contributions des utilisateurs à des projets fauniques aurait été de 103,4 %.
Objectif atteint		

Évolution des sommes consacrées aux interventions fauniques 1999-2002 (en milliers de dollars)

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	Total
Contribution des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs	3 056,7	2 986,8	2 980,9	9 024,4
Projets fauniques financés par les revenus annuels	3 076,7	2 951,5	3 383,6	9 411,8
% des contributions investi dans les projets	100,7	98,8	113,5	104,3

4.1.2 Interventions en milieu forestier

Le contexte

L'aménagement intégré et durable des forêts, la certification forestière et la révision du régime forestier sont parmi les principaux facteurs qui contribuent actuellement à une réorganisation des pratiques forestières et favorisent l'intégration forêt-faune.

La Fondation a adopté, en 1997, une stratégie d'intervention en milieu forestier qui vise à y accroître ses interventions et à atteindre un meilleur équilibre dans l'affectation des contributions des chasseurs et des trappeurs. Elle vise à mieux répondre aux besoins et à appuyer les efforts des acteurs du milieu forestier dans la réalisation de projets bénéfiques pour la faune.

Les résultats

Objectif	Résultat 2001-2002	Commentaires
La Fondation accroîtra d'au moins 50 % ses investissements en milieu forestier pour atteindre une somme de 475 000 \$ pour l'exercice 2002-2003.	La Fondation a versé 466 600 \$ pour des projets pour la faune terrestre et aviaire en milieu forestier en 2001-2002, soit une augmentation de 36,2 % par rapport à l'année précédente.	Les engagements pris par la Fondation au cours de l'exercice 2001-2002 pour soutenir de nouveaux projets en milieu forestier ont atteint 752 000 \$ (y compris un projet de 250 000 \$ réparti sur cinq ans). Cela constitue un autre indice de l'atteinte de l'objectif en 2002-2003.

Objectif triennal en voie d'être atteint

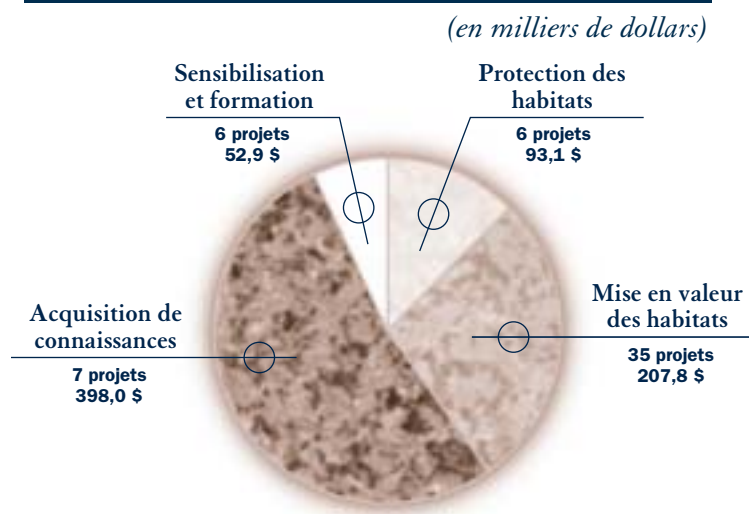
Évolution des investissements en milieu forestier 1999-2002 (en milliers de dollars)

	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Contributions totales versées	2 196,3	2 502,5	2 702,6
Milieu forestier	312,9	342,7	466,6
% d'accroissement en milieu forestier	10,8	9,5	36,2

La majorité des sommes réservées au milieu forestier en 2001-2002 a été affectée à des projets d'acquisition de connaissances sur les habitats fauniques. Les projets les plus significatifs concernent :

- le soutien de la chaire de recherche sur la sylviculture adaptée à la forêt boréale de l'Est et à sa faune de l'Université Laval. Les travaux de la chaire permettront de concevoir, d'évaluer et de mettre en application des traitements sylvicoles adaptés à la faune ;
- un projet de conservation volontaire de vingt à vingt-cinq milieux humides forestiers par la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, projet qui, en plus de conserver la biodiversité de ces habitats, s'intégrera à une stratégie globale de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de la rivière Rimouski ;
- le soutien de la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs dans leurs efforts pour intégrer les besoins fauniques dans les plans quinquennaux et annuels d'aménagement forestier applicables sur le territoire des zecs.

Répartition des projets et des sommes réservées au milieu forestier 2001-2002



4.1.3 Soutien des espèces autres que les salmonidés

Le contexte

De 1988 à 2000, la Fondation a consacré des efforts importants pour réaliser des interventions pour les salmonidés. Ainsi, moins de 10 % des subventions ont été consacrées à des espèces autres que les salmonidés. Or, ces espèces présentes principalement dans le sud et l'ouest de la province sont souvent les plus accessibles. À preuve, elles représentaient en 1995, 47 % des captures et plus de 50 % des jours de pêche réalisés au Québec.

Bien que la problématique relative à certaines de ces espèces semble davantage liée à la gestion de leur exploitation qu'à des besoins d'intervention en matière d'habitats fauniques, la Fondation a néanmoins jugé pertinent de leur accorder une attention particulière. Elle escompte ainsi améliorer la qualité des habitats des espèces autres que les salmonidés et favoriser le recrutement de nouveaux adeptes de la pêche à ces espèces qui sont présentes près des grands bassins de population.

Les résultats

Objectif	Résultat 2001-2002	Commentaires
La Fondation augmentera la part des investissements qu'elle consacre aux espèces autres que les salmonidés, principalement présentes dans l'ouest de la province, pour la porter à 20 % des subventions consacrées au milieu aquatique d'ici le 31 mars 2003.	Au cours de l'exercice 2001-2002, quinze projets relatifs aux habitats des espèces autres que les salmonidés ont été subventionnés et 184 900 \$ ont été versés pour leur réalisation, soit 24,8 % des sommes versées pour l'ensemble des projets aquatiques.	Les investissements pour des espèces autres que les salmonidés devraient se maintenir, puisque les sommes réservées pour ces projets en 2001-2002 ont représenté plus de 30 % du total des sommes réservées pour des projets aquatiques.

Objectif atteint

Évolution des investissements pour les espèces autres que les salmonidés 1999-2002 (en milliers de dollars)

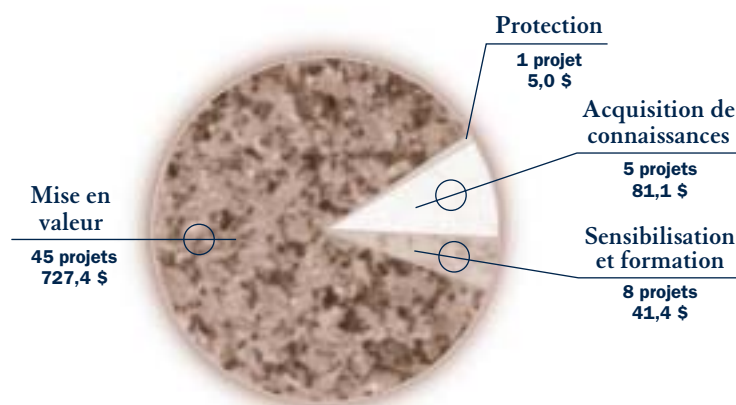
	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Subventions versées pour les espèces aquatiques	704,6	889,3	744,6
Subventions versées pour des espèces autres que les salmonidés	136,1	186,9	184,9
% autres que pour les salmonidés	19,3	21,0	24,8

Les principaux projets acceptés par la Fondation au cours de l'année 2001-2002 et relatifs aux espèces autres que les salmonidés sont les suivants :

- la réalisation d'études et d'analyses préalables à l'élaboration d'un plan de réhabilitation d'habitats aquatiques et riverains au lac Saint-François par le Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent ;
- le soutien de la Corporation de gestion du réservoir Gouin dans ses efforts de préservation et d'aménagement des habitats du doré jaune et d'acquisition de connaissances sur les habitats du doré et du grand brochet dans le réservoir.

Répartition des projets et des sommes réservées pour des projets aquatiques 2001-2002

(en milliers de dollars)



4.1.4 Entretien des aménagements en milieu aquatique

Le contexte

La Fondation consacre annuellement près de un million de dollars pour soutenir des projets d'aménagement aquatique. Pour s'assurer que ces travaux donnent les résultats escomptés sur les populations de poissons, elle a organisé, en octobre 1998, un séminaire sur l'évaluation de travaux d'aménagement ou de protection d'habitats aquatiques. Ce forum, qui réunissait près de 70 spécialistes, a mis en évidence l'importance d'un entretien adéquat. Depuis, des modifications ont été apportées au programme d'Amélioration de la qualité des habitats aquatiques (AQHA) pour favoriser cette activité et pour inculquer aux promoteurs de bonnes pratiques d'entretien des infrastructures et des secteurs aménagés.



Photo : Alain Parent

Les résultats

Objectif	Résultat 2001-2002	Commentaires
La cible à atteindre pour l'exercice 2002-2003 : 80 % des projets d'aménagement aquatiques réalisés au cours des trois années précédentes devront faire l'objet d'un entretien annuel.	Au cours de l'exercice 2001-2002, 69 promoteurs sur les 107 concernés (64,5 %) ont fait un rapport d'entretien des aménagements aquatiques qu'ils ont réalisés au cours des trois années précédentes.	La Fondation a ajouté à ses critères d'analyse des projets en milieu aquatique un élément afin de tenir compte des efforts faits par les promoteurs de projets pour entretenir leurs aménagements fauniques. Au besoin, d'autres mesures incitatives pourront être adoptées.

Objectif triennal en voie d'être atteint

Afin d'appuyer les efforts de ses partenaires promoteurs de projets aquatiques, la Fondation a lancé, en 2001-2002, un guide sur l'aménagement et la gestion du territoire en fonction de la présence du castor. Ce guide a été réalisé en collaboration avec plusieurs organismes publics et privés spécialisés dans ce domaine. Il propose des solutions pratiques et des mesures préventives visant à réduire les coûts d'entretien des aménagements aquatiques (seuils, échelles à poisson, etc.).



4.1.5 Milieux urbain et périurbain

Le contexte

Soucieuse d'assurer une protection adéquate aux habitats fauniques subsistants en milieux urbain et périurbain, de restaurer les habitats endommagés, de sensibiliser les citoyens à l'importance des habitats et de favoriser la pratique des activités récréatives reliées à la faune, la Fondation a consacré, au cours des dernières années, des ressources importantes pour soutenir la réalisation de projets fauniques en milieux urbain et périurbain.

Au cours des prochaines années, elle compte appuyer sa stratégie de collecte de fonds sur des interventions mieux ciblées et plus visibles dans les milieux urbain et périurbain afin d'y accroître sa notoriété auprès des citoyens qui représentent un important potentiel de financement.



Les résultats

Objectif	Résultat 2001-2002	Commentaires
S'assurer qu'au moins 90 % des nouvelles interventions en milieux urbain et périurbain, acceptées au cours de la période 2001-2004, s'inscrivent dans la stratégie d'intervention en milieux urbain et périurbain.	Au cours de l'exercice 2001-2002, treize nouveaux projets ont été acceptés pour un montant de 468 500 \$. Tous ces projets s'inscrivent dans les orientations de la stratégie et concernent les habitats du poisson ou des oiseaux indigènes ou la biodiversité.	L'allocation de base en milieu urbain a été de l'ordre de 150 000 \$. Exceptionnellement, les résultats de l'exercice comprennent le projet de l'île des Sœurs avec une aide financière de 320 800 \$.

Objectif atteint

Les projets les plus importants acceptés en 2001-2002 concernent :

- la conception, la planification et la réalisation d'une deuxième phase d'aménagement d'habitats pour les oiseaux et la petite faune dans le parc Maisonneuve par la Division de l'aménagement des parcs de la Ville de Montréal ;
- la participation technique et financière à la collecte de fonds du comité pour la protection du patrimoine naturel de l'île des Sœurs en vue d'acquiescer une partie d'une érablière à caryer d'une grande valeur floristique et faunique. Il s'agit d'un des meilleurs sites pour l'observation des oiseaux dans la région métropolitaine.

4.1.6 Milieu agricole

Le contexte

Les cours d'eau en milieu agricole ont subi les effets d'une agriculture de plus en plus intensive et ont perdu, dans bien des cas, leur potentiel faunique en raison de la pollution diffuse, de l'érosion, etc. Depuis quelques années, grâce aux programmes d'aide à l'emploi et à la faveur de l'intérêt crois-

sant de certains producteurs agricoles pour les questions environnementales, la conservation des sols et la gestion intégrée des ressources, la Fondation a soutenu la réalisation de plusieurs projets aquatiques en milieu agricole. Certains d'entre eux, réalisés en collaboration avec les producteurs agricoles et leurs conseillers, ont démontré leur valeur didactique et sont devenus de véritables projets démonstrateurs.

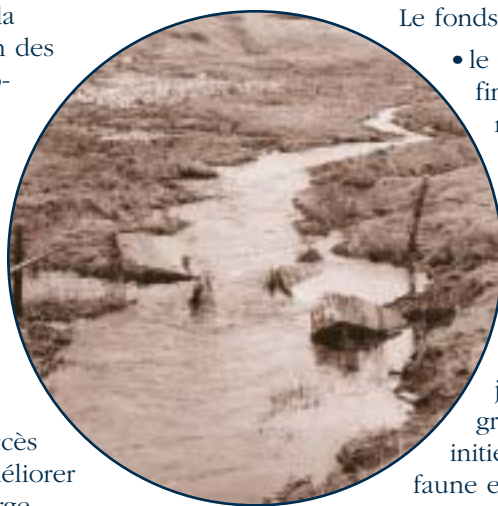
Les résultats

Objectif	Résultat 2001-2002	Commentaires
Déposer, avant le 31 mars 2002, un projet d'entente administrative agriculture-faune relative à la mise en œuvre d'actions concertées visant la conservation et la mise en valeur des habitats aquatiques.	Au 31 mars 2002, un premier projet de stratégie a été déposé à la Société de la faune et des parcs du Québec pour commentaires et avis de complémentarité.	D'autres consultations seront menées auprès des organismes de faune et des intervenants du monde agricole, et la stratégie devrait être adoptée à l'automne 2002.
Objectif non atteint		

Consciente de l'urgence de conserver et de restaurer des habitats à fort potentiel en périphérie du territoire urbanisé et d'y accroître l'offre d'activités récréatives liées à la faune, la Fondation a poursuivi, en 2001-2002, ses efforts de sensibilisation auprès des acteurs du monde agricole et des producteurs.

Les interventions les plus significatives acceptées en 2001-2002 sont les suivantes :

- le soutien du club Agri Action de la Montérégie pour la renaturalisation des rives de cours d'eau chez trois producteurs agricoles. Diverses techniques seront expérimentées et présentées à d'autres agriculteurs lors de visites au champ ;
- la mise en valeur des bandes riveraines du ruisseau Gendron et de la rivière Charest, dans la MRC de Francheville, par la Corporation d'aménagement et de protection de la Sainte-Anne. Le projet permettra de restreindre l'accès du bétail au milieu hydrique, d'améliorer les habitats et de stabiliser une berge.



4.2 Soutien de la pêche et de la relève

Le contexte

Le ministère de l'Environnement et de la Faune a constitué, en 1994, un fonds alimenté par une contribution spéciale des pêcheurs, en vue d'augmenter l'offre de poissons par des ensemencements en milieux urbain, périurbain et rural, et de recruter de nouveaux adeptes de la pêche.

Le fonds soutient deux volets d'activité :

- le volet Festival de pêche, qui permet de financer des projets d'ensemencement reçus, sélectionnés et suivis par la Société de la faune et des parcs du Québec. La Fondation a consacré 398 300 \$ en 2001-2002 pour soutenir les 164 projets retenus ;
- le volet Pêche en herbe vise, quant à lui, le recrutement de nouveaux adeptes de la pêche auprès des jeunes, et consiste à recevoir des groupes durant une journée pour les initier à la pêche et les sensibiliser à la faune et aux habitats fauniques ; chaque jeune reçoit alors un ensemble de pêche, un cahier éducatif et un certificat Pêche en herbe. La Fondation consacre annuellement 160 000 \$ à ce volet.

Depuis le début du programme Pêche en herbe en 1996, la Fondation et ses partenaires ont initié plus de 30 000 jeunes à la pêche. Et ce n'est qu'un début.

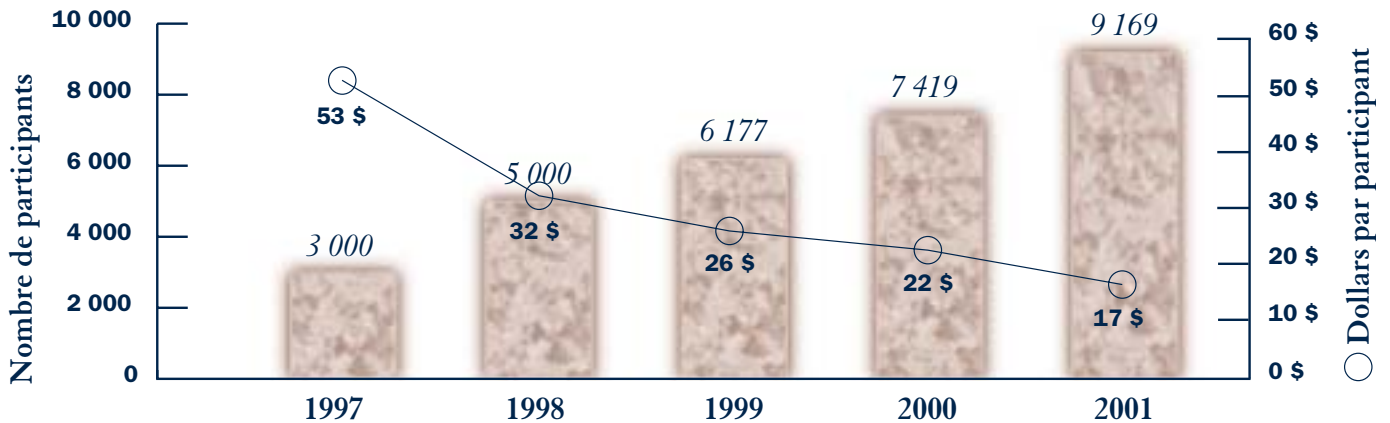
Les résultats

Objectif	Résultat 2001-2002	Commentaires
Initier 20 000 jeunes à la pêche au cours de la période 2001-2004 (maintien du budget de 160 000 \$ par année).	Au cours de l'année 2001-2002, 9 169 jeunes ont été initiés à la pêche et ont reçu leur certificat « Pêche en herbe » qui leur permettra de pêcher sans permis de pêche jusqu'à l'âge de 18 ans.	Plus de 1 000 jeunes ont été initiés dans le cadre d'activités de pêche blanche.

Objectif triennal en voie d'être atteint

En 2001-2002, 9 169 jeunes ont bénéficié d'une journée d'activité Pêche en herbe, soit 23 % de plus qu'au cours de l'exercice précédent. Le coût moyen par participant a été réduit de 22 à 17 \$ grâce au partenariat accru des organismes locaux.

Évolution du nombre de participants et du coût par participant de 1997-2001

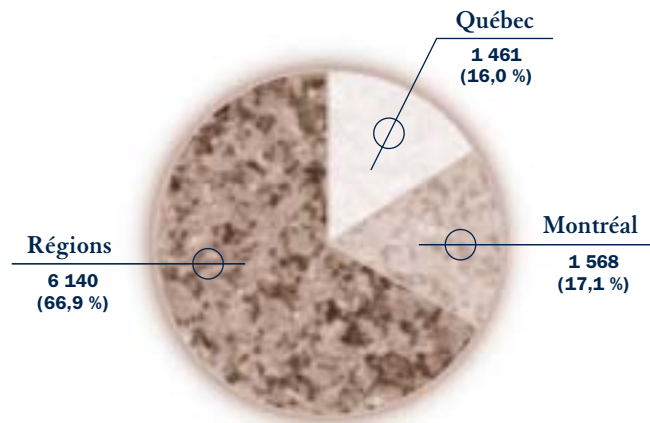


Quatre-vingt-cinq projets soumis par des organismes locaux de toutes les régions du Québec ont été sélectionnés et soutenus pour la réalisation d'une activité Pêche en herbe. Près de 6 500 jeunes ont ainsi été initiés à la pêche par des partenaires locaux.

Pour sa part, la Fondation, en collaboration avec la Fédération québécoise de la faune, la Fédération des pourvoyeurs du Québec, la Société des établissements de plein air du Québec et la Société de la faune et des parcs du Québec, a initié à la pêche 2 700 jeunes des régions de Montréal et de Québec.

Les marchands Canadian Tire du Québec ont participé à l'expansion du programme en versant une contribution de 15 000 \$ à la Fondation.

Répartition des participants au programme Pêche en herbe 2001-2002



4.3 Collecte de fonds – partenariat d'affaires

Le contexte

La collecte de fonds constitue pour la Fondation la deuxième plus importante source de revenus après la contribution des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs. Depuis 1988, les activités de collecte de fonds ont engendré des revenus bruts totaux de près de 6,6 millions de dollars. Les principales activités et programmes sont :

- le timbre pour la conservation des habitats fauniques offert aux collectionneurs et au public depuis 1988 et qui constitue un produit unique au Canada, notamment par la diversité des espèces qui y sont représentées ;

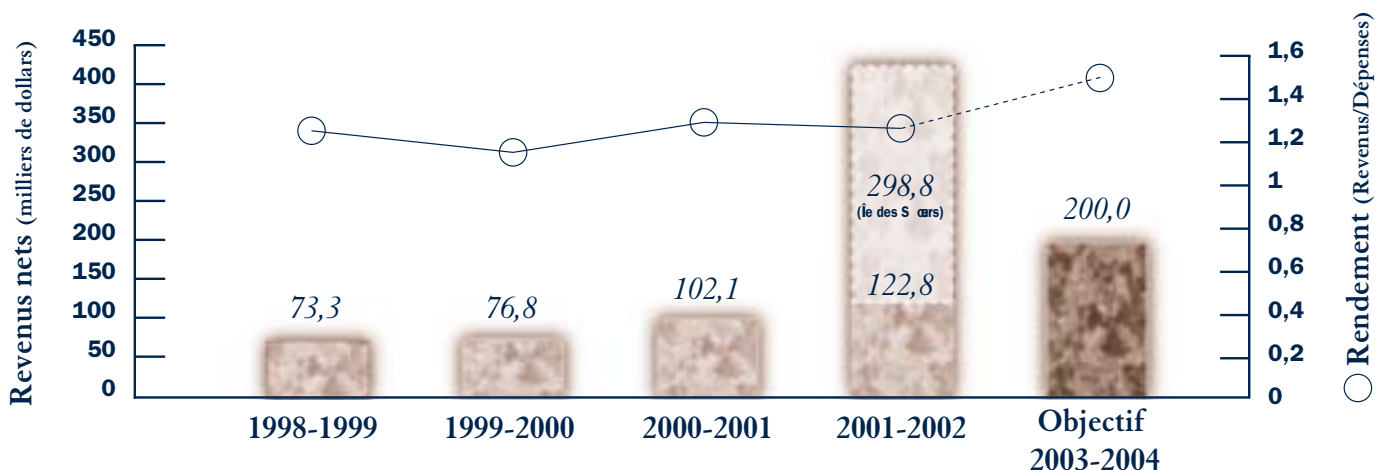


- la carte Nature VISA Desjardins, carte de crédit « affinité » émise par VISA Desjardins, grâce à laquelle la Fondation reçoit une remise pour chaque détenteur ainsi qu'une ristourne sur la valeur totale des transactions effectuées avec la carte ;
- le partenariat d'affaires qui repose sur le parrainage par des entreprises de projets d'intervention faunique de grande envergure, sur le versement de redevances et sur la commandite d'événements, de projets ou de documents qui ont un bon potentiel médiatique ;
- l'adhésion, les dons et les autres contributions qui découlent d'activités-bénéfice, de campagnes de sollicitation, etc.

Les résultats

Objectif	Résultat 2001-2002	Commentaires
Accroître annuellement le rendement des activités de collecte de fonds pour engendrer en 2003-2004 un revenu net de 200 000 \$ avec un rendement d'au moins 1,50 \$ de revenus pour chaque dollar dépensé.	Les revenus nets de la collecte de fonds pour l'exercice terminé le 31 mars 2002 sont de 421 600 \$ pour un rendement de 1,89 \$ de revenus par dollar dépensé.	Les résultats exceptionnels de l'exercice sont attribuables au partenariat dans le projet de l'île des Sœurs. Le rendement de l'exercice sans cet élément aurait été de 1,26 \$ de revenu par dollar dépensé et le revenu net de 122 800 \$ en hausse de 20 % par rapport à l'exercice précédent.
Objectif en voie d'être atteint		

Évolution des activités de collecte de fonds 1998-2002



ENJEU

Consacrer un maximum de fonds aux projets d'intervention sur le terrain

Mise en valeur des habitats fauniques en milieu forestier

Diversification et accroissement des revenus

Milieu aquatique — Entretien des aménagements réalisés

Milieu aquatique — Espèces autres que les salmonidés

Milieus urbain et périurbain – Protection et mise en valeur des habitats fauniques

Milieu agricole – Conservation et mise en valeur des habitats

Recrutement de nouveaux adeptes de la pêche

OBJECTIF 2001-2004

Rétablir graduellement l'équilibre souhaité et consacrer aux interventions fauniques, en 2003-2004, un montant équivalent aux contributions annuelles reçues des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs.

Accroître d'au moins 50 % les investissements pour la faune terrestre et aviaire en milieu forestier pour atteindre un montant de 475 000 \$ pour l'exercice 2002-2003.

Accroître annuellement le rendement des activités de collecte de fonds pour engendrer en 2003-2004 un revenu net de 200,0 K\$ avec un rendement d'au moins 1,50 \$ de revenus pour chaque dollar dépensé.

Pour l'exercice 2002-2003 : 80 % des projets d'aménagement aquatique réalisés au cours des trois années précédentes devront faire l'objet d'un entretien annuel.

Augmenter la part des investissements en milieu aquatique consacrée aux espèces autres que les salmonidés principalement présentes dans l'ouest de la province pour la porter à 20 % des subventions consacrées au milieu aquatique d'ici le 31 mars 2003.

S'assurer qu'au moins 90 % des nouvelles interventions en milieux urbain et périurbain acceptées au cours de la période 2001-2004 s'inscriront dans la stratégie d'intervention pour les habitats fauniques en milieux urbain et périurbain.

Déposer, avant le 31 mars 2002, un projet d'entente administrative agriculture-faune relative à la mise en œuvre d'actions concertées visant la conservation et la mise en valeur des habitats aquatiques.

Initier 20 000 jeunes à la pêche au cours de la période triennale 2001-2004 – Pêche en herbe.

RÉSULTATS 2001-2004

Les sommes affectées à l'entretien des aménagements réalisés au cours des trois années précédentes sont équivalentes à 113,5 % du montant des contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs.

466 600 \$ ont été versés pour l'entretien des habitats fauniques en milieu forestier, soit une augmentation de 36,2 % par rapport à l'exercice 2000-2001.

Les revenus nets de la collecte de fonds ont atteint 200,0 K\$ pour un rendement de 1,50 \$ par dollar dépensé, soit une augmentation de 21,6 % par rapport à l'exercice 2000-2001.

69 promoteurs sur les 100 ont réalisé au moins un projet d'entretien des aménagements aquatiques au cours des trois années précédentes.

184 900 \$ ont été versés pour l'entretien des habitats des espèces autres que les salmonidés, soit 24,8 % des sommes versées pour l'entretien des habitats aquatiques.

Treize nouveaux projets ont été acceptés au cours de la période 2001-2004 pour un montant de 468 500 \$. Tous ces projets s'inscrivent dans les orientations de la stratégie d'intervention pour le poisson ou des oiseaux.

Un premier projet de stratégie d'intervention pour la faune et des parcs ont été élaborés et des avis de complémentarité ont été déposés.

9 169 jeunes ont été initiés à la pêche au cours de la période triennale 2001-2004 – Pêche en herbe. Parmi eux, 1 200 ont obtenu un certificat Pêche en herbe sans permis de pêche jus-

s résultats 01-2002

002

des projets fauniques ont été
des contributions reçues des
et des trappeurs.

s pour des projets pour la faune
milieu forestier, soit une augmenta-
t à l'année précédente.

ollecte de fonds sont de
montant de 1,89 \$ de revenus

7 concernés (64,5 %) ont fait un
aménagement aquatiques qu'ils
trois années précédentes.

s pour des projets relatifs aux
res que les salmonidés, soit
ées pour l'ensemble des projets

nt été acceptés pour un montant
projets s'inscrivent dans les
ie et concernent les habitats
x indigènes ou la biodiversité.

tégie a été déposé à la Société
du Québec pour commentaires
té.

és à la pêche et ont reçu leur
qui leur permettra de pêcher
qu'à l'âge de 18 ans.

COMMENTAIRES

L'excellente performance de l'exercice est attribuable en grande partie au projet de protection du boisé de l'île des Sœurs. Sans cet élément particulier, le taux d'affectation des contributions des utilisateurs à des projets fauniques aurait été de 103,4 %.

Les engagements pris par la Fondation au cours de l'exercice 2001-2002 pour soutenir de nouveaux projets en milieu forestier ont atteint 752 000 \$ (y compris un projet de 250 000 \$ réparti sur cinq ans). Cela constitue un autre indice de l'atteinte de l'objectif en 2002-2003.

Les résultats exceptionnels de l'exercice sont attribuables à la campagne conjointe de financement du projet de l'Île des Sœurs qui a engendré des revenus nets de 298 800 \$. Le rendement de l'exercice sans cet élément aurait été de 1,26 \$ de revenu par dollar dépensé et le revenu net, de 122 800 \$ en hausse de 20 % par rapport à l'exercice précédent.

La Fondation a ajouté à ses critères d'analyse des projets en milieu aquatique un élément afin de tenir compte des efforts faits par les promoteurs de projets pour entretenir leurs aménagements fauniques. Au besoin, d'autres mesures incitatives pourront être adoptées.

Les investissements pour des espèces autres que les salmonidés devraient se maintenir, puisque les sommes réservées pour ces projets en 2001-2002 ont représenté plus de 30 % du total des sommes réservées pour des projets aquatiques.

L'allocation de base en milieu urbain a été de l'ordre de 150 000 \$. Exceptionnellement, les résultats de l'exercice comprennent le projet de l'île des Sœurs avec une aide financière de 320 800 \$.

D'autres consultations seront menées auprès des organismes de faune et des intervenants du monde agricole, et la stratégie devrait être adoptée à l'automne 2002.

Plus de 1 000 jeunes ont été initiés dans le cadre d'activités de pêche blanche.

ATTEINTE DE LA CIBLE

Objectif atteint

Objectif triennal en voie
d'être atteint

Objectif triennal en voie
d'être atteint

Objectif triennal en voie
d'être atteint

Objectif atteint

Objectif atteint

Objectif non atteint

Objectif triennal en voie
d'être atteint

Quelques éléments ont marqué l'année 2001-2002 :

- Le Fonds pour les espèces nordiques lancé en collaboration avec la forestière Kruger qui, à titre de partenaire fondateur, s'est engagée à donner pendant une période de cinq ans une somme de 150 000 \$ au Fonds, dont 25 000 \$ pour sa mise en place et sa promotion. L'Association des industries forestières du Québec et l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec ont emboîté le pas et se sont également engagées pour cinq ans. Le Fonds a permis d'encaisser en 2001-2002 des revenus de près de 185 000 \$, dont plus de 50 % proviennent d'une soirée-bénéfice tenue au Musée de la civilisation à Québec le 12 mars 2002. La contribution de plusieurs commanditaires, dont le quotidien *Le Soleil* et Noranda, et la participation de près de 375 personnes expliquent le grand succès remporté par cette activité présidée de main de maître par M. Alain Dubuc, président et éditeur du *Soleil*.

L'année 2001-2002 a également été fertile en négociations avec différentes entreprises, négociations qui devraient se concrétiser dès l'été 2002.



M. Alain Dubuc, président de l'activité-bénéfice.

- La campagne de financement organisée par le Comité pour la protection du patrimoine naturel de l'île des Sœurs avec la collaboration de la Fondation qui a reçu les contributions de 434 donateurs et a consacré les 300 800 \$



recueillis au projet d'acquisition d'une partie du boisé de l'île des Sœurs. Pour la première fois, la Fondation mettait ainsi à la disposition d'un

organisme local son statut d'organisme de charité, sa crédibilité et son savoir-faire en matière de collecte de fonds.

- Une entente de partenariat par laquelle Bioxel Pharma inc., entreprise qui travaille dans le domaine de la recherche pharmaceutique, versera à la



Fondation une contribution de 75 000 \$ répartie

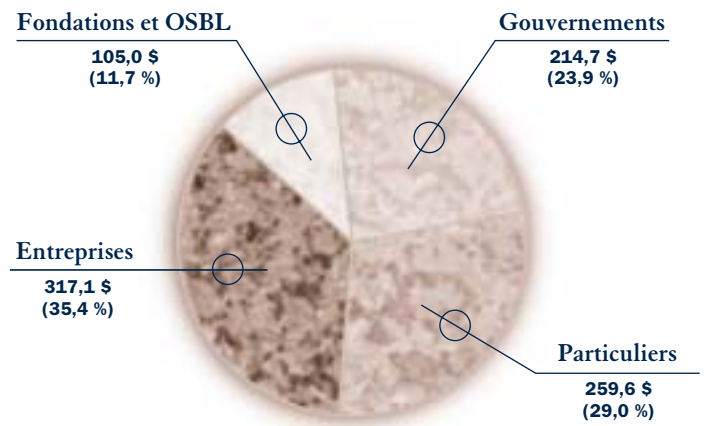
sur une période de trois ans pour acquérir des connaissances sur la relation entre la faune et l'if du Canada et éventuellement adapter les méthodes de récolte de cet arbuste en fonction des exigences en matière de faune et d'habitats fauniques.

- La sympathie témoignée par la famille du Dr Réjean Fortin, décédé prématurément le 28 septembre 2001, qui invitait ses proches et amis à verser à la Fondation une contribution pour honorer la mémoire de ce biologiste scientifique et amant de la nature. À titre de professeur-chercheur à l'Université du Québec à Montréal, la contribution de M. Réjean Fortin à la connaissance de la biologie et de la gestion de plusieurs des poissons d'eau douce du Québec est remarquable. Il a enseigné à toute une génération de biologistes. Ami et, à l'occasion, conseiller de la Fondation, il était un fervent adepte de la pêche et de la chasse. Sa mémoire sera désormais associée à la conservation et à la mise en valeur des habitats fauniques.

Par ses activités et ses programmes de collecte de fonds, la Fondation sollicite tous les groupes de la société, des particuliers aux gouvernements. Au cours de l'exercice 2001-2002, notamment grâce au Fonds pour les espèces nordiques, les entreprises ont contribué pour près de 320 000 \$, soit 35 % des revenus provenant des efforts de collecte de fonds.

Provenance des revenus de collecte de fonds 2001-2002

(en milliers de dollars)



La Fondation de la faune a émis des reçus pour usage fiscal à 5 440 donateurs qui ont effectué des dons d'une valeur totale de 400 202 \$ au cours de l'exercice 2001-2002.

4.4 Autres activités

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2002, la Fondation est intervenue dans d'autres secteurs d'activité pour soutenir des projets de création d'emplois, pour favoriser le maintien de la biodiversité et pour protéger des habitats fauniques.

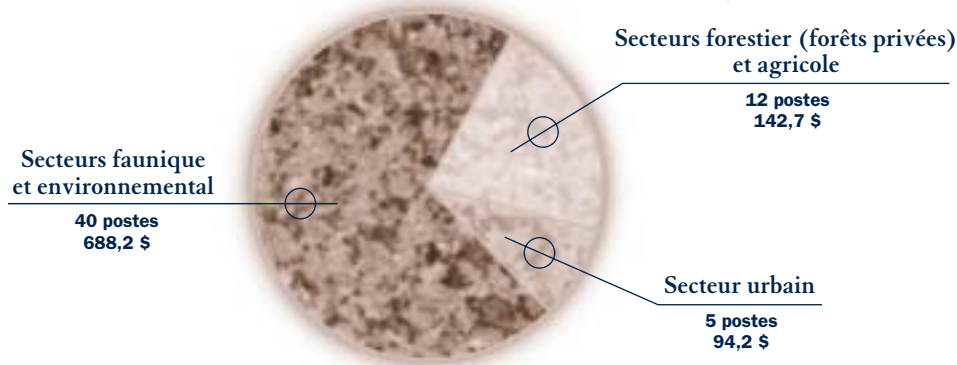
Emplois-nature

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, gestionnaire du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail, a accepté, en mars 2001, de poursuivre

pour une quatrième année consécutive son soutien au programme Emplois-nature de la Fondation. Ainsi, la Fondation a accepté, au cours de l'année 2001-2002, 33 projets soumis par des partenaires du milieu et leur a alloué des subventions salariales de 905 000 \$. Cinquante-sept nouveaux emplois ont été créés au bénéfice de personnes économiquement démunies, prestataires de la sécurité du revenu dont près de 45 % ont été occupés par des femmes. Les organismes qui œuvrent dans le secteur faunique et environnemental ont été les principaux bénéficiaires du programme avec près de 75 % des sommes octroyées.

Programme Emplois-Nature Répartition des postes et des sommes engagées 2001-2002

(en milliers de dollars)



Biodiversité

La Fondation a poursuivi, en 2001-2002, sa contribution aux efforts et aux engagements gouvernementaux en matière de préservation de la biodiversité. Une aide financière de 228 200 \$ a été réservée pour soutenir la réalisation de 22 projets relatifs aux habitats d'espèces dont la situation est jugée préoccupante ou de celles qui ne sont pas prélevées. Parmi les projets les plus significatifs notons :

- l'acquisition de connaissances sur l'utilisation de l'habitat et l'écologie des prédateurs du caribou de la Gaspésie, espèce dont la situation est préoccupante. Le projet réalisé par l'Université du Québec à Rimouski permettra de définir des stratégies d'aménagement de l'habitat susceptibles d'améliorer le taux de survie de cette population ;
- la protection de 300 hectares de milieux naturels et d'habitats fauniques dans le secteur de la rivière au Saumon en Estrie. Le Comité du marais de Kingsbury (MAKI) utilisera une approche de conservation volontaire en sensibilisant les propriétaires à préserver les habitats d'espèces dont la situation est préoccupante.

Protection d'habitats fauniques- Fonds des immobilisations

La Fondation a été active dans divers dossiers de protection d'habitats fauniques pour lesquels elle agit à titre de maître d'œuvre pour son propre compte ou pour le compte

de ses partenaires. Les principaux projets inscrits aux résultats du Fonds des immobilisations pour l'année 2001-2002 sont les suivantes :

- l'acquisition, avec le soutien financier du Programme d'intendance des habitats des espèces en péril d'Environnement Canada, de 15 hectares d'habitats du poisson à Rivière-aux-Pins au coût de 109 000 \$. Cette frayère, dont la propriété a été transférée à la Ville de Boucherville, sera aménagée par la Société de la faune et des parcs du Québec, avec le soutien financier de la Fondation ;
- l'acquisition au coût de 110 000 \$ d'un lot riverain, du demi-lit de la rivière et des droits de pêche dans la partie aval de la rivière Petit Saguenay dans la municipalité du même nom. L'acquisition, réalisée à la demande de l'Association de chasse et pêche Bas-Saguenay et de la Société de la faune et des parcs du Québec et financée en partie par elles, permettra de protéger les deux meilleures fosses de la rivière et de faciliter la gestion de la ressource saumon ;
- la cession, comme prévu, à la Société de la faune et des parcs du Québec de 54 hectares d'habitats humides répartis dans les sites de baie McLaurin et baie Clément en Outaouais et dans celui de baie Lavallière au lac Saint-Pierre. Ces terrains, d'une valeur de près de 200 000 \$, avaient été acquis il y a quelques années à la demande de la Société.

5 Perspectives 2002-2003

Pour le prochain exercice, la Fondation maintiendra ses orientations stratégiques et ses priorités d'intervention en matière d'habitats fauniques. Elle intensifiera ses actions en milieux forestier, agricole et urbain dans un contexte de préservation de la biodiversité, de développement durable des ressources et de participation accrue des propriétaires aux efforts de conservation et de mise en valeur. Elle consolidera ses interventions sur les habitats des espèces fauniques, prélevées ou non, qui sont présentes dans les zones périurbaines et agricoles. Enfin, elle maintiendra ses efforts afin de recruter de nouveaux adeptes aux activités de pêche et d'atténuer la désaffection des Québécoises et des Québécois pour cette activité récréative.

Soucieuse d'améliorer sans cesse son action en respectant le nouveau cadre de gestion par résultats, la Fondation s'est fixé des objectifs à atteindre pour 2002-2003. Les principaux thèmes retenus sont une continuité de ceux de l'exercice précédent, à savoir :

- réinvestir un maximum de fonds dans les interventions fauniques ;
- accroître le soutien de projets en milieu forestier ;

- accentuer l'entretien des aménagements aquatiques réalisés au cours des années antérieures ;
- augmenter les sommes consacrées aux espèces aquatiques autres que les salmonidés ;
- mettre en application une stratégie d'intervention en milieux urbain et périurbain ;
- adopter une stratégie d'intervention en milieu agricole ;
- initier un plus grand nombre de jeunes à la pêche ;

En matière de collecte de fonds, la Fondation accentuera ses efforts en vue d'accroître tant les revenus engendrés que le rendement obtenu sur ses investissements dans ce domaine. Les principaux axes de travail seront les suivants :

- la poursuite du développement du Fonds pour les espèces nordiques ;
- la mise en place d'une stratégie d'approche des grandes corporations basée sur la création de fonds distincts ;
- le resserrement des liens avec les particuliers qui soutiennent la Fondation.



Principaux donateurs et partenaires de la Fondation

LES PARRAINS FONDATEURS

ALCAN ALUMINIUM LTÉE

FÉDÉRATION DES CAISSES
DESJARDINS DU QUÉBEC

HYDRO-QUÉBEC

**100 000 \$
et plus cumulativement :**

LES PARRAINS

CLOTILDE, MARIE-SOLEIL, JEAN ET
ANTOINE POULIOT (DT)

FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
PAR LA RÉINSERTION AU TRAVAIL

HABITAT FAUNIQUE CANADA

KRUGER INC. (FEN)

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC (DT)

SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS
DU QUÉBEC

VISA DESJARDINS

LES DONATEURS ET LES COMMANDITAIRES

de 25 000 \$ à 99 999 \$:

ANONYME (IDS)
ASSOCIATION DES INDUSTRIES FORESTIÈRES
DU QUÉBEC (FEN)
ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS DE BOIS
DE SCIAGE DU QUÉBEC (FEN)
BIOXEL PHARMA INC.
CANADIAN TIRE
INTERNATIONAL LARDER MINERALS
JOURDAIN, MADELEINE B. (DT)
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES
DU QUÉBEC (FEN)
NUTRITE HYDRO AGRI CANADA
RSP HYDRO
TÉLÉVISION QUATRE-SAISONS



de 10 000 \$ à 24 999 \$:

BANQUE DE MONTRÉAL (IDS)
BPR
BRASSEURS R.J.
CITÉ DE L'ÎLE DÉVELOPPEMENT INC. (IDS)
ÉDITIONS VERSICOLORES
FONDATION EJLB (IDS)
LE SOLEIL (FEN)
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES
ET DE LA MÉTROPOLE
MRC FJORD-DU-SAGUENAY
PAPIERS STADACONA
MINISTÈRE DE LA RECHERCHE, DES SCIENCES
ET DE LA TECHNOLOGIE (FEN)
NORANDA (FEN)
SÉCURITÉ FINANCIÈRE DESJARDINS (IDS)
TOURISME QUÉBEC

de 1 000 \$ à 9 999 \$:

ABITIBI-CONSOLIDATED (FEN)
ACIER LEROUX INC
ALIMENTATION COUCHE-TARD
ALLARD, BENOÎT (FEN)
ARTHURE
ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC,
HENRI-FRANÇOIS GAUTRIN (IDS)
ASSOCIATION DE LA RIVIÈRE
SAINTE-MARGUERITE
ASSOCIATION DES GARDIENS DE
ZOO DU QUÉBEC
AUDET, JEAN-MARIE
BANQUE NATIONALE DU CANADA
BANQUE NATIONALE DU CANADA
(CHICOUTIMI)
BELL MOBILITÉ
BENOÎT GIRARD MÉTAL INC.
BÉTON RÉGIONAL

BORALEX (FEN)
BOUCHARD, ALAIN
BOUCHER, ANDRÉ
BOWATER (FEN)
CAISSE DESJARDINS DES FONCTIONNAIRES
DU QUÉBEC (FEN)
CAISSE POPULAIRE
SAINTE-ROSE-DE-LIMA (DT)
CANADIAN WASTE SERVICES INC.
CARON, BÉLANGER, ERNST & YOUNG
CARON, GHISLAIN
CEGERCO CONSTRUCTEUR INC.
CLUB CHAMBEAUX INC.
COMPAGNIE ASPHALTE LTÉE
CONSERVATION FAUNE
AQUATIQUE QUÉBEC INC.
COOPÉRATIVE FORESTIÈRE LATERRIÈRE
CÔTÉ, RICHARD
COUTURE, RICHARD
DALE PARIZEAU INTERNATIONAL
D'AMOURS, DENIS
DÉVELOPPEMENT DES
RESSOURCES HUMAINES CANADA
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA
DUCHESNE, ANDRÉ
ÉQUIPEMENT MALTAIS
BRASSARD MALTAIS INC.
EXCAVATION DE CHICOUTIMI INC
FACULTÉ DE FORESTERIE ET DE
GÉOMATIQUE, UNIVERSITÉ LAVAL (FEN)
FACULTÉ DE SCIENCES ET GÉNIE,
UNIVERSITÉ LAVAL (FEN)
FÉDÉRATION DES POURVOYEURS
DU QUÉBEC (FEN)
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
POUR LE SAUMON ATLANTIQUE (FEN)
F. GILBERT LTÉE
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE
FONDATION CANADIENNE DE LA FAUNE
FONDATION FAMILLE ZELLERS
FORAMEC
FORTIN, RÉJEAN, DONS EN MÉMOIRE DE †
GAUTHIER, JACQUES
GÉNIVAR (FEN)
GÉRARD, ROBERT
GOURDEAU, JEAN (IDS)
GRONDIN, JEAN-LUC
GROUPE CONSEIL SAGUENAY INC.
IMASCO
IONAS
LABORATOIRES SL (1981) INC. (LES)
LALUC, JOËLLE
LARENTE, CHARLES (IDS)
LEFEBVRE, ISABELLE

MAISON SIMONS (LA)
 MARCHÉ LOUISE MÉNARD (IDS)
 MDF LA BAIE
 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET
 DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES
 SOCIAUX (FEN)
 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES
 PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
 DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
 DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET
 DU COMMERCE DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DES AFFAIRES
 INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES
 MINISTÈRE DES RÉGIONS DU QUÉBEC (FEN)
 MINISTÈRE DES RELATIONS
 INTERNATIONALES DU QUÉBEC
 MOSCATELLI, ENRICO (IDS)
 MUSKOL WILDLIFE AND FISHERIES
 PRESERVATION FUND
 OMR ALLIAGES INC. (IDS)
 OXYGÈNE COMMUNICATION ET
 MARKETING (FEN)
 PAPERBOARD JONQUIÈRE
 PARCS CANADA
 PROJET RESCOUSSE
 RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ
 RUSSEL MÉTALS INC.
 RUTVANOWSKA, JOVAHANNA
 SAINT-AUBIN, ROGER
 SAMSON, BÉLAIR, DELOITTE & TOUCHE
 SCOTIA MCLOED (IDS)
 SENTIER CHASSE-PÊCHE
 SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
 SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR
 DU QUÉBEC (FEN)
 SOCIÉTÉ MINIÈRE RAGLAN
 DU QUÉBEC LTÉE (FEN)
 STRUCTURES FORTAU
 STRUCTURES MÉTROPOLITAINES (IDS)
 SUCCESSION RICHARD MORIN †
 TRACTO INC.
 VERSTER, GUY (IDS)
 VILLE DE QUÉBEC
 9062-9726 QC INC. (IDS)

de 500 \$ à 999 \$:

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES GROUPES
 D'ORNITHOLOGUES (IDS)
 AUDY, STÉPHANE
 AUTOMOBILES PERRON (CHICOUTIMI) INC.
 BANQUE ROYALE (IDS)
 BEAUDOIN, CLAUDE
 BIODÔME DE MONTRÉAL
 BOUCHARD, GILLES
 BPH ENVIRONNEMENT
 CAISSE POPULAIRE DES CHUTES
 MONTMORENCY
 CENTRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE
 EN FORESTERIE DE SAINTE-FOY
 CENTRE DE SANTÉ PUBLIQUE DE QUÉBEC
 CENTRE DU CAMION SAINT-PAUL FORD INC.

CHAUVIN, CATHERINE (IDS)
 CHIASSON & THOMAS INC.
 CHIC PONTIAC-BUICK LTÉE
 COMPAGNIE DE GESTION HEUD LTÉE (IDS)
 COMMUNICATIONS SCIENCE-IMPACT LTÉE
 CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT
 CONSEIL DU TRÉSOR
 CORPORATION DE GESTION DE
 LA RIVIÈRE À SAUMON DES ESCOUMINS
 CORPORATION RÉGIONALE
 D'INVESTISSEMENT AMISK INC.
 COSSETTE COMMUNICATION-
 MARKETING (FEN)
 CÔTÉ, YVON
 D'ANJOU, PIERRE (IDS)
 DESJARDINS, DUCHARME,
 STEIN, MONAST (FEN)
 DOUVILLE, DENIS
 ÉCO-NATURE DE LAVAL
 ELKEM MÉTAL CANADA INC.
 EXCAVATIONS ROGER PICHÉ (LES)
 FÉDÉRATION DES GESTIONNAIRES
 DE ZECS DU QUÉBEC
 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
 DES MUNICIPALITÉS
 FONTAINE, DENIS
 FORÊT MODÈLE DU BAS-SAINT-LAURENT
 FOREST, SYLVAIN
 GAGNON, LYNDY
 GARAGE RAYMOND LACHANCE
 GAUTHIER BÉDARD
 GDG ENVIRONNEMENT LTÉE
 GESTION COULOMBE ET QUIRION INC.
 GESTION IMMOBILIERE PAQUET (IDS)
 GID DESIGN
 GILBERT, RENAUD D. (IDS)
 GROUPE CONSEIL ARTCAD 1990
 GROUPE SAVOIE
 HAMILTON GARREL, SUE (IDS)
 HÉBERT, DANIEL
 INNERGEX
 ISOCO CONSTRUCTION INC.
 J.E. VERREAULT ET FILS
 LA CAPITALE, GROUPE FINANCIER INC.
 LABELLE, LUC
 LACHANCE, ROLLAND
 LAMARRE, BERNARD
 LÉPINE, GUY
 MAILHOT, JEAN-PIERRE
 MORIN, RÉJEAN
 NOLICAM
 OUELLET, MARLÈNE
 PAPINEAU, GHISLAIN
 PICARD, PIERRE
 PIRELLI, CARLO
 PLURI-CAPITAL (PCI) INC.
 POMPES SANITAIRES
 GODIN & FILS (1982) INC.
 POURVOIRIE CLAUPARO INC.
 PRO-FAUNE
 QUIRION, MARCEL
 QUIRION VAN GENT, MONIQUE
 RAOUL BLACKBURN (1971) LTÉE
 RICARD, PAULINE
 SACERF DES PASSES INC.

SAINT-JACQUES, MARIE (IDS)
 SERVICE DE PNEUS POTVIN LTÉE
 SERVICES ENVIRONNEMENTAUX AES INC.
 SHEIKH, AAMIR (IDS)
 SIMARD, PASCAL
 SNC LAVALIN
 SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE LA
 SEIGNEURIE
 SOCIÉTÉ DES PARCS DE SCIENCES
 NATURELLES DU QUÉBEC
 SOCIÉTÉ DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL
 SPORT-ACTION VIDÉO
 SUCCESSION CARDINAL-ROBILLARD †
 SUN LIFE DU CANADA
 SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE
 BOIS DE L'ESTRIE
 TRANSPORT ALFRED BOIVIN INC.
 TRUDELLE, MARC
 TUVICO

LÉGENDE :

IDS : DONATEURS AYANT CONTRIBUÉ À LA
 CAMPAGNE DE COLLECTE DE FONDS
 POUR LA PROTECTION DU BOISÉ DE
 L'ÎLE DES SCEURS EN 2001-2002.
 FEN : PARTENAIRES ET DONATEURS AYANT
 CONTRIBUÉ À LA COLLECTE POUR LE
 FONDS POUR LES ESPÈCES NORDIQUES
 EN 2001-2002.
 DT : DONATEUR D'UN TERRAIN.
 † : LEGS OU DONNS IN MEMORIAM.



CONTRIBUTIONS DES UTILISATEURS, DES MEMBRES ET DES ACHETEURS DE TIMBRES

Année après année, la Fondation de la faune du Québec peut compter sur un bassin important de souscripteurs individuels et corporatifs qui lui permet de soutenir financièrement des projets de conservation et de mise en valeur des habitats de la faune. En 2001-2002, ces souscripteurs étaient :

- **les quelque 1 300 000 acquéreurs de permis de chasse, de pêche et de piégeage du Québec**, dont une partie du coût d'achat du permis est versée à la fondation ;
- **les 4 510 détenteurs de la carte Nature VISA Desjardins qui deviennent membres de la Fondation** et lui versent une cotisation annuelle. La Fondation adresse un remerciement particulier aux 1 054 fidèles détenteurs de la carte VISA Nature depuis treize ans ;
- **les 639 membres de la Fondation** qui lui versent une cotisation annuelle ou mensuelle (sans détenir une carte VISA Nature) ;
- **les milliers de collectionneurs du timbre de conservation de la Fondation de la faune du Québec** qui achètent ce produit original et de grande qualité depuis 1988.

LES PARTENAIRES D'AFFAIRES ET LES COMMANDITAIRES

Au fil des ans, la Fondation a réalisé divers accords de partenariats d'affaires. Ces ententes commerciales engendrent des revenus supplémentaires permettant à la Fondation de soutenir davantage de projets de protection et d'aménagement des habitats, ou encore de réaliser certains projets de sa propre initiative visant à sensibiliser le public.

Les programmes de redevances

La carte Nature VISA Desjardins
Depuis 1989, plus d'un million de dollars ont été recueillis pour les habitats de la faune grâce à cette carte de crédit affinité. En effet, en plus de retourner à la Fondation les cotisations des adhérents qui deviennent



automatiquement membres de la Fondation, VISA Desjardins lui verse un pourcentage de tous les achats effectués avec cette carte de crédit.

LES PRODUITS SANCTUAIRES DES OISEAUX

Sanctuaires des oiseaux

Depuis l'automne 2000, Nutrite Hydro Agri Canada remet à la Fondation une redevance sur les ventes de sa nouvelle gamme de produits pour les oiseaux sauvages *Sanctuaires des oiseaux* (graines, arbustes et vivaces), en vente dans les quincailleries et les détaillants de produits de jardinage. Ces sommes sont investies dans l'aménagement d'habitats pour la faune ailée.

LA BIÈRE LA RESCOUSSE



Les biologistes Alain Branchaud et Andrée Gendron sont à l'origine de *La Rescoussé*,

bière de dégustation produite par les Brasseurs R.J., vendue dans le réseau de la Société des alcools du Québec (SAQ). Les Brasseurs R.J., la SAQ et le Projet Rescoussé versent un pourcentage des revenus provenant de la vente de cette bière au programme *Partenaire pour la biodiversité* de la Fondation de la faune du Québec.

Les commanditaires des projets de la Fondation en 2001-2002

Pêche en herbe, saison 2001-2002
Canadian Tire

Activité-bénéfice au profit du Fonds pour les espèces nordiques, 12 mars 2002, Québec

Nous remercions de façon particulière les 375 participants qui ont contribué au succès de cette soirée.

Les commanditaires majeurs

LE SOLEIL
NORANDA
BORALEX
BOWATER
HYDRO-QUÉBEC
MINISTRE D'ÉTAT À LA POPULATION, AUX RÉGIONS ET AUX AFFAIRES AUTOCHTONES
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC
OXYGÈNE COMMUNICATION ET MARKETING
SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC
SOCIÉTÉ MINIÈRE RAGLAN DU QUÉBEC LTÉE

Les commanditaires de l'encan et du tirage

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DU BAS-SAGUENAY
ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA RIVIÈRE MOISIE
ASSOCIATION TOURISTIQUE DU NUNAVIK
AUBERGE SAINT-ANTOINE
AVENTURE INUKSHUK
BIODÔME DE MONTRÉAL
BLOUIN, JACQUES, HÉLICOPTÈRES CANADIENS
CONSEIL CANADIEN DE LA FOURRURE
CONSEIL DE BANDE DE BETSIAMITES
CONSEIL DES MONTAGNAIS ESSIPIT
CORPORATION DE GESTION DE LA RIVIÈRE À SAUMONS DES ESCOUMINS
DAUMAS, JEAN-CHARLES, ARTISTE-PEINTRE
E. LAURENT CHOCOLATIER BELGE
ÉDITIONS MICHEL QUINTIN
FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES DU NOUVEAU-QUÉBEC
FÉDÉRATION DES TRAPPEURS GESTIONNAIRES DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DU SAUMON ATLANTIQUE
FUMOIR GRIZZLY
GARDE CÔTIÈRE (PÊCHES ET OCÉANS CANADA)
GÉRARD, ROBERT, ARTISTE-PEINTRE
GROUPE CLEARY
GROUPE-CONSEIL GENIVAR INC.
HORTIPAT
HYDRO-QUÉBEC
LATULIPPE
LE SOLEIL
MAISON DES FUTAILLES
MUSÉE DE LA CIVILISATION DE QUÉBEC
NIKON CANADA
POURVOIRES CORPORATIVES GESTI-FAUNE
PROJET RESCOUSSE
QUIRION, ANDRÉANE, DESIGNER
ROBITAILLE, MARC, PHOTOGRAPHE
ROY, CLODIN, ARTISTE-PEINTRE
SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (SÉPAQ)
TVA INTERNATIONAL

Le comité de vente

ALLARD, BENOÎT
 BARTHE, MARCEL
 BOUDREAU, ANDRÉ
 BRIÈRE, DENIS
 BRISSET DES NOS, JEAN
 DUBUC, ALAIN
 DUCHESNE, ANDRÉ
 DUHAIME, GILLES L.
 GAGNON, JACQUES R.
 GAUTHIER, JOHANNE
 GAUVIN, JACQUES
 MAGNY, ANDRÉ
 MAILHOT, JEAN-PIERRE
 MARTIN, ANDRÉ
 MOREAU, PIERRE
 PICARD, JACK
 PROULX, ANDRÉ
 SHOONER, GILLES
 TANGUAY, SERGE

Les personnalités

Les personnalités suivantes ont généreusement contribué à la promotion de diverses activités de la Fondation :

BEAUDIN, JEAN
 BUSSIÈRES, PASCALE
 DUBUC, ALAIN
 LAPARÉ, LOUISE
 L'ÉCUYER, PATRICE

Les artistes

Les artistes suivants se sont associés au programme du timbre de la Fondation depuis 1988 :

CARON, GHISLAIN
 D'ANGELO, CLAUDIO
 DAUMAS, JEAN-CHARLES
 GAGNÉ, DANIEL
 GÉRARD, ROBERT
 GIRARD, PIERRE
 GRENIER, DANIEL
 GRONDIN, JEAN-LUC
 LEDUC, PIERRE
 PÉPIN, PATRICIA
 RIOPELLE, JEAN-PAUL
 ROY, CLODIN
 TREMBLAY, CLAIRE
 WOLPUT, PATRICE

LES PARTENAIRES PROMOTEURS DE PROJETS 2001-2002

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
 DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE
 AGRI-ACTION DE LA MONTÉRÉGIE
 AGRO-FUTUR MATANE

AMÉNAGEMENT FORESTIER ET AGRICOLE
 DES SOMMETS INC.
 AMIS DES JARDINS DE MÉTIS INC. (LES)
 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DES
 NYMPHES
 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
 LES BALBUZARDS INC.
 ASSOCIATION CHASSE ET
 PÊCHE LESUEUR INC.
 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
 PETIT-SAGUENAY-SAINTE-SIMÉON INC.
 ASSOCIATION CONSERVATION YAMASKA INC.
 ASSOCIATION DE CHASSEURS ET DE
 PÊCHEURS DE LA RIVIÈRE DUMOINE
 ASSOCIATION DE LA RIVIÈRE
 SAINTE-MARGUERITE
 ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS
 DE L'ESTRIE (ACPE)
 ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES DE
 TERRITOIRES FAUNISTIQUES
 CHARLEVOIX-BAS-SAGUENAY
 ASSOCIATION DES PÊCHEURS
 DU LAC MASKINONGÉ
 ASSOCIATION DES SAUVAGINIERS
 DU SAGUENAY-LAC-SAINTE-JEAN
 ASSOCIATION DES USAGERS DU
 LAC TURGEON
 ASSOCIATION NATURE INC.
 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
 GROUPES D'ORNITHOLOGUES
 ATTENTION FRAGILES
 BEAULIEU, GAUMOND, MERCIER INC.
 BÉNÉVOLES LAC DE LA FERME
 CANARDS ILLIMITÉS CANADA
 CARIBOU QUÉBEC
 CENTRE D'INTERPRÉTATION DU MILIEU
 ÉCOLOGIQUE DU HAUT-RICHELIEU
 CHAIRE INDUSTRIELLE CRSNG-UQAT-UQAM
 EN AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE
 CLUB AGRI-DURABLE DE MARIEVILLE
 CLUB DE FERTILISATION DE LA BEUCE
 CLUB DES BÉCASSIERS DU QUÉBEC INC.
 COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE
 FOUQUETTE
 COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT
 DE SAINT-ROMAIN
 COMITÉ DU MARAIS DE KINGSBURY (MAKI)
 COMITÉ POUR LA PROTECTION DU
 PATRIMOINE NATUREL DE L'ÎLE DES SCEURS
 COMITÉ ZIP ALMA-JONQUIÈRE
 COMITÉ ZIP DE LA RIVE NORD
 DE L'ESTUAIRE
 COMITÉ ZIP DU HAUT-SAINTE-LAURENT
 COMITÉ ZIP DU LAC SAINT-PIERRE
 COMMISSION ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE
 DE CHIBOUGAMAU (CETC) INC.
 CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT
 CONSEILLERS FORESTIERS DE LA RÉGION DE
 QUÉBEC INC.
 CONSERVATION DE LA NATURE
 CANADA - RÉGION DU QUÉBEC
 CONSULTANTS FORESTIERS
 PANAXE INC. (LES)
 CORPORATION AGRO-FORESTIÈRE
 TRANSCONTINENTALE

CORPORATION BASSIN VERSANT
 BAIE MISSISQUOI
 CORPORATION D'EXPLOITATION DES
 RESSOURCES FAUNISTIQUES DE LA
 VALLÉE DE LA MATAPÉDIA
 CORPORATION D'AMÉNAGEMENT ET DE
 PROTECTION DE LA SAINTE-ANNE (CAPSA)
 CORPORATION DE GESTION DE LA PÊCHE
 SPORTIVE DE LA RIVIÈRE MITIS INC.
 CORPORATION DE GESTION DE LA RIVIÈRE
 SAINT-JEAN-SAGUENAY INC.
 CORPORATION DE GESTION DES RIVIÈRES
 DES BOIS-FRANCS
 CORPORATION DE GESTION DES RIVIÈRES
 MATAPÉDIA ET PATAPÉDIA
 CORPORATION DE GESTION DU RÉSERVOIR
 GOUIN
 CORPORATION DE LACTIVITÉ PÊCHE
 AU LAC SAINT-JEAN
 CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT
 DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION (CARA)
 CORPORATION DE RESTAURATION
 DE LA JACQUES-CARTIER
 CORPORATION DE SOUTIEN AUX INITIATIVES
 DE RECHERCHE SUR LE SAUMON
 ATLANTIQUE (CIRSA) INC.
 CORPORATION LES RESSOURCES INTÉGRÉES
 DE CHIBOUGAMAU INC.
 DOMTAR INC. - DIVISION DES
 PRODUITS FORESTIERS
 ÉCO-NATURE
 FÉDÉRATION DE L'UPA DE SAINT-HYACINTHE
 FÉDÉRATION DES POURVOYEURS
 DU QUÉBEC (FPQ)
 FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
 DE BOIS DU QUÉBEC
 FÉDÉRATION DES TRAPPEURS
 GESTIONNAIRES DU QUÉBEC (FTGQ)
 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
 DE LA FAUNE (FQF)
 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES
 GESTIONNAIRES DE ZECs (FQGZ)
 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LE SAUMON
 ATLANTIQUE (FQSA)
 FIDUCIE FONCIÈRE DE LA VALLÉE DE RUITER
 FONDATION DE LA TRUITE MOUCHETÉE
 FONDATION HÉRITAGE FAUNE (FHF)
 FORÊT MODÈLE DU BAS-SAINTE-LAURENT
 GROUPE D'INTERVENTION POUR LA
 RESTAURATION DE LA RIVIÈRE BOYER (GIRB)
 GROUPE FORESTIER INTECH INC.
 GROUPEMENT AGRO-FORESTIER
 LOTBINIÈRE-MÉGANTIC INC.
 GROUPEMENT AGRO-FORESTIER RISTIGOUCHE
 GROUPEMENT FORESTIER
 BAIE-DES-CHALEURS
 GROUPEMENT FORESTIER
 COOPÉRATIF SAINT-FRANÇOIS
 GROUPEMENT FORESTIER DE KAMOURASKA
 GROUPEMENT FORESTIER
 DE NICOLET-YAMASKA INC.
 GROUPEMENT FORESTIER DU PONTIAC
 GROUPEMENT FORESTIER ET AGRICOLE
 BEUCE-SUD
 HORIZON MULTIRESSOURCES INC.

INSTITUT QUÉBÉCOIS D'AMÉNAGEMENT
DE LA FORÊT FEUILLUE
KATIVIK REGIONAL GOVERNMENT
MARCOUX-FILLION, HÉLÈNE,
ING. F. CONSULTANTE
MUNICIPALITÉ DE GALLIX
NATURE-ACTION QUÉBEC INC.
OFFICE DES PRODUCTEURS DE
BOIS DE GATINEAU
ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS
DU QUÉBEC
POURVOIRIE DOMAINE DU LAC BRYSON
POURVOIRIE LE CHASSEUR
PRODUCTIONS DU GRAND FLEUVE (LES)
PRO-FAUNE
REGROUPEMENT RÉGIONAL DES
GESTIONNAIRES DE ZEC DE LA CÔTE-NORD
SEIGNEURIE DU TRITON (LA)
SERAF DE LABELLE INC.
SOCIÉTÉ DE CONSERVATION
DE LA TOURBIÈRE DE LANORAIE
SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA FAUNE DE
KAMOURASKA INC. (ZEC CHAPAIS)
SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE MATANE
SOCIÉTÉ DE GESTION DES RIVIÈRES DU
GRAND GASPÉ INC.
SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES
PARCS DU QUÉBEC
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION
DES RESSOURCES DE LA NEIGETTE INC.
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION
DES RESSOURCES DE LA VALLÉE INC.
SOCIÉTÉ SYLVICOLE
ARTHABASKA-DRUMMOND
SOCIÉTÉ SYLVICOLE DE LA
HAUTE-GATINEAU LTÉE
SOCIÉTÉ SYLVICOLE DES LAURENTIDES INC.
SYLVA CROISSANCE INC.
SYLVEST INC.
UNION QUÉBÉCOISE POUR LA
CONSERVATION DE LA NATURE (UQCN)
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI
UNIVERSITÉ LAVAL -
DÉPARTEMENT DE BIOLOGIE
UNIVERSITÉ LAVAL - DÉPARTEMENT DES
SCIENCES DU BOIS ET DE LA FORÊT
VALIQUETTE, PIERRE, ING. F.
VIAU, JEAN, ING. F.
VILLE DE MONTRÉAL - SERVICE DES PARCS,
DES JARDINS ET DES ESPACES VERTS
VILLE DE QUÉBEC - SERVICE
DE L'ENVIRONNEMENT
VISION FORÊT

LES PROMOTEURS DE PROJETS PÊCHE EN HERBE 2001-2002

42^e GROUPE SAINT-NICÉPHORE SCOUTS
MEUTE FRÈRES GRIS
AILES VERTES DE CAP-TOURMENTE (LES)
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
CÔTE DE BEAUPRÉ INC.
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
DE MASCOCHE

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DES
EMPLOYÉS DE VILLE DE LAVAL INC.
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE ET
CONSERVATION DE DESBIENS INC.
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
LAC-DU-CERF
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
SAINTE-CÉCILE
ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE
D'AYLMER
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
CHICOUTIMI JEUNESSE
ASSOCIATION DE CHASSE ET
PÊCHE DE LA SARRE INC.
ASSOCIATION DE CHASSE ET
PÊCHE DE PLESSISVILLE INC.
ASSOCIATION DE CHASSE ET
PÊCHE DE VAL-D'OR INC.
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
SAINT-BASILE DE PORTNEUF INC.
ASSOCIATION DE LOISIR, PLEIN AIR,
CHASSE ET PÊCHE BASELEY INC.
ASSOCIATION DES CHASSEURS ET
PÊCHEURS DE L'ESTRIE
ASSOCIATION DES CHASSEURS ET
PÊCHEURS DE LA RÉGION DE MATANE INC.
ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS
DE MONTRÉAL SAINTE-MARIE INC.
ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS
DE ROUYN-NORANDA INC.
ASSOCIATION DES TRAPPEURS
LAURENTIDES-LABELLE
CHAMBRE DE COMMERCE DE RAWDON
CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINTE-ADÈLE
CLUB 4H DE ROUYN-NORANDA
CLUB CHASSE ET PÊCHE DE VAL-DES-BOIS /
BOWMAN
CLUB CHASSE ET PÊCHE DES FRONTIÈRES
1985 INC.
CLUB CHASSE ET PÊCHE LES MOUSQUETAIRES
CLUB CHASSEURS ET PÊCHEURS LE
VOYAGEUR DE MASHAM (LE)
CLUB DE CHASSE ET PÊCHE DE
SAINT-UBALD INC.
CLUB DE CHASSE ET PÊCHE DESAMIS INC.
CLUB DE CONSERVATION, DE CHASSE ET DE
PÊCHE MEMPHRÉMAGOG INC.
CLUB DE PÊCHE SPORTIVE MÉRUIMTICOOK
CLUB DE TIR JOSÉE
CLUB DES BOIS (LE)
CLUB DU SPORTSMAN (LE),
BEAUCEVILLE INC.
CLUB OPTIMISTE DE L'ISLE VERTE
CLUB OPTIMISTE SAINT-CHARLES-DE-
LONGUEUIL
CLUB RICHELIEU FORESTVILLE
COMITÉ D'HYGIÈNE ET D'AMÉNAGEMENT
DES RIVIÈRES MAGOG ET SAINT-FRANÇOIS
(CHARMES)
COMITÉ DE RESTAURATION DE
LA RIVIÈRE ETCHEMIN (CRRE)
COMITÉ DE VALORISATION DE LA
RIVIÈRE BEAUPORT
COMITÉ DES LOISIRS ET SPORTS
DE DUPARQUET

CORPORATION D'AMÉNAGEMENT ET DE
PROTECTION DE LA SAINTE-ANNE (CAPSA)
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE DE SAINT-AUBERT INC.
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-
ÉCONOMIQUE DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY
CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA
RIVIÈRE L'ASSOMPTION (CARA)
CORPORATION DE MISE EN VALEUR
DES RESSOURCES DE SAINT-BONIFACE-
DE-SHAWINIGAN
CORPORATION POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT À MIRABEL (CPEM) INC.
ÉCOLE PRIMAIRE JEAN-BAPTISTE-MEILLEUR
ÉCOLE SECONDAIRE GÉRARD-FILION
ENVIRONNEMENT PLEIN AIR CHASSE-PÊCHE
FÉDÉRATION DES POURVOYEURS DU QUÉBEC
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA
FAUNE/PROMENADE BELLERIVE
FESTIVAL DU DORÉ - BAIE-JAMES
FLÈCHE BRISÉE DE WINDSOR (LA)
GROUPE D'INTERVENTION POUR
LA RESTAURATION DE LA BOYER
HÉRITAGE SAINT-BERNARD
LE CABANON, MAISON DES JEUNES
DE LAC-BEAUPORT
LOISIRS ET CULTURE ENTRELACS
MUNICIPALITÉ DE AUCLAIR
ORDRE DES CHEVALIERS DE SAINT-HUBERT
PARC MARIE-VICTORIN
PÊCHE EN VILLE (1994) INC.
POINT DE MIRE / MAISON DES
JEUNES DE VERDUN 12-18 ANS
REGROUPEMENT DES CHASSEURS ET
PÊCHEURS DE LA MRC DE L'AMIANTE
RÉSERVE FAUNIQUE DE RIMOUSKI (SÉPAQ)
SCOUTS 2^e SAINT-ANDRÉ DE LA SARRE (LES)
SOCIÉTÉ BEAUCERONNE DE GESTION
FAUNIQUE INC.
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT POUR LA
RÉCRÉATION DE PLEIN AIR
SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE MATANE
SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET
DES PARCS DU QUÉBEC
TERRITOIRE MAR-RIN INC.
TOURNOI DE PÊCHE SPORTIVE ET FAMILIALE
DE DRUMMONDVILLE INC.
VILLAGE SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS
VILLE DE CHANDLER
VILLE DE HUDSON
VILLE DE MONTMAGNY -
SERVICE DES LOISIRS
VILLE DE PRÉVOST
VILLE DE ROUYN-NORANDA
VILLE DE SAINT-GEORGES -
SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE
VILLE DE SHAWINIGAN
VILLE DE VAL-BÉLAIR
VILLE LA TUQUE - SERVICE DES ACTIVITÉS
COMMUNAUTAIRES
ZEC MAISON DE PIERRE

LES AUTRES PARTENAIRES

Plusieurs organismes apportent une aide très significative à la Fondation dans ses projets de protection d'habitats fauniques en acceptant d'aménager, de gérer et de surveiller les sites qu'elle a acquis ou en acceptant d'en devenir propriétaires.

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SAINT-CHARLES INC.
 CANARDS ILLIMITÉS CANADA
 CENTRE D'INTERPRÉTATION DES BATTURES ET DE RÉHABILITATION DES OISEAUX DE SAINT-FULGENCE INC.
 CORPORATION DE GESTION DU PETIT MARAIS DE SAINT-GÉDÉON INC.
 CORPORATION HÉRITAGE SAINT-BERNARD INC.
 SOCIÉTÉ CANADIENNE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE – DIVISION DU QUÉBEC INC.
 SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE BAIE LAVALLIÈRE INC.
 SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT, DE RÉCRÉATION ET DE CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SAINT-PIERRE INC.
 SOCIÉTÉ DE CONSERVATION DE SAINT-BARTHÉLEMY ET SAINT-JOSEPH-DE-MASKINONGÉ INC.
 SOCIÉTÉ DE CONSERVATION, D'INTERPRÉTATION ET DE RECHERCHE DE BERTHIER ET SES ÎLES INC.
 SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA FAUNE DE KAMOURASKA INC.
 SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT INC.
 SOCIÉTÉ PROVANCHER D'HISTOIRE NATURELLE DU CANADA INC.
 VILLE DE BEAUPRÉ
 VILLE DE BOUCHERVILLE

Les agences régionales suivantes participent au Programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie (PAAR) en assurant le suivi auprès des conseillers forestiers et en contribuant financièrement par l'entremise de leur programme d'aide à la forêt privée :

AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE
 AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS
 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE
 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE
 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE
 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES LAURENTIDES
 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DU BAS-SAINT-LAURENT
 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES OUTAOUAISES

Une entente de jumelage, portant notamment sur la création d'une fondation française du saumon, a été conclue avec l'Association de préfiguration pour la création de la Fondation Saumon.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Fondation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Fondation conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Le président-directeur général,



Bernard Beaudin
Sainte-Foy, le 7 juin 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Fondation de la faune du Québec au 31 mars 2002 et l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale par intérim,



France Alain, CA
Directrice des services-conseils
et de l'assurance qualité
Québec, le 7 juin 2002

Résultats et évolution des soldes de fonds

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	FONDS DE FONCTIONNEMENT		FONDS DES IMMOBILISATIONS	
	2002	2001	2002	2001
PRODUITS				
Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage	2 980 923 \$	2 986 777 \$	- \$	- \$
Contributions du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail	781 459	738 385	-	-
Collectes de fonds (note 3)	896 422	456 896	-	-
Autres contributions (note 3)	207 376	162 544	122 274	53 747
Intérêts et autres	66 927	77 582	31 786	21 109
	<u>4 933 107</u>	<u>4 422 184</u>	<u>154 060</u>	<u>74 856</u>
CHARGES (note 4)				
Coût des projets fauniques	3 160 835	2 994 968	412 420	185 894
Coût des projets de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail	734 871	763 168	-	-
Frais de collectes de fonds	474 836	354 816	-	-
Frais d'administration	447 257	452 330	-	-
	<u>4 817 799</u>	<u>4 565 282</u>	<u>412 420</u>	<u>185 894</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	115 308	(143 098)	(258 360)	(111 038)
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	1 234 970	1 379 486	2 659 528	2 769 148
Transferts interfonds	(50 000)	(1 418)	50 000	1 418
SOLDES DE FONDS À LA FIN	<u>1 300 278 \$</u>	<u>1 234 970 \$</u>	<u>2 451 168 \$</u>	<u>2 659 528 \$</u>



Bilan

au 31 mars 2002

	2002			2001
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total	Total
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	26 955 \$	3 689 \$	30 644 \$	8 169 \$
Dépôts à terme	668 178	77 888	746 066	870 000
Intérêts courus	25 396	8 072	33 468	50 212
Débiteurs (note 5)	493 092	98 643	591 735	295 580
Stocks	28 185	-	28 185	30 689
Frais payés d'avance	8 788	8 489	17 277	31 132
	<u>1 250 594</u>	<u>196 781</u>	<u>1 447 375</u>	<u>1 285 782</u>
Placements (note 6)	400 000	-	400 000	400 000
Collection d'œuvres d'art	90 205	-	90 205	90 205
Immobilisations (note 7)	<u>11 282</u>	<u>2 255 193</u>	<u>2 266 475</u>	<u>2 344 241</u>
	<u>1 752 081 \$</u>	<u>2 451 974 \$</u>	<u>4 204 055 \$</u>	<u>4 120 228 \$</u>
DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES (note 8)				
PASSIF				
À court terme				
Créditeurs et frais courus	305 248 \$	806 \$	306 054 \$	175 900 \$
Produits reportés	8 409	-	8 409	10 703
Contributions reportées (note 9)	<u>138 146</u>	<u>-</u>	<u>138 146</u>	<u>39 127</u>
	<u>451 803</u>	<u>806</u>	<u>452 609</u>	<u>225 730</u>
SOLDES DE FONDS :				
Investis dans une collection	90 205	-	90 205	90 205
Investis en immobilisations	11 282	2 255 193	2 266 475	2 344 241
Affectations à des projets fauniques (note 10)	<u>1 198 791</u>	<u>7 855</u>	<u>1 206 646</u>	<u>1 281 529</u>
Solde disponible	<u>-</u>	<u>188 120</u>	<u>188 120</u>	<u>178 523</u>
	<u>1 300 278</u>	<u>2 451 168</u>	<u>3 751 446</u>	<u>3 894 498</u>
	<u>1 752 081 \$</u>	<u>2 451 974 \$</u>	<u>4 204 055 \$</u>	<u>4 120 228 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 11)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002			2001
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total	Total
Activités d'exploitation				
Rentrées de fonds				
Contributions-utilisateurs, partenaires, clients et membres	3 789 541 \$	46 674 \$	3 836 215 \$	3 565 435 \$
Contributions du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail et autres contributions gouvernementales	965 178	6 115	971 293	803 297
Intérêts reçus et autres	82 555	16 714	99 269	78 714
Sorties de fonds				
Contributions aux projets	(3 171 235)	(132 800)	(3 304 035)	(3 083 936)
Fournisseurs et membres du personnel	(1 504 084)	(72 563)	(1 576 647)	(1 792 762)
Intérêts versés	(2 204)	-	(2 204)	(876)
Flux provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	159 751	(135 860)	23 891	(430 128)
Activités d'investissement				
Acquisitions d'œuvres d'art	-	-	-	(10 000)
Acquisitions d'immobilisations	(10 713)	(114 637)	(125 350)	(6 155)
Flux utilisés pour les activités d'investissement	(10 713)	(114 637)	(125 350)	(16 155)
Activités de financement				
Encaissement de placements	-	-	-	194 637
Transfert interfonds	(50 000)	50 000	-	-
Flux provenant des (utilisés pour les) activités de financement	(50 000)	50 000	-	194 637
(Diminution) augmentation des espèces et quasi-espèces	99 038	(200 497)	(101 459)	(251 646)
Espèces et quasi-espèces au début	596 095	282 074	878 169	1 129 815
Espèces et quasi-espèces à la fin *	695 133 \$	81 577 \$	776 710 \$	878 169 \$

* Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse et les dépôts à terme.

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Fondation de la faune du Québec, corporation sans but lucratif instituée par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chapitre C-61.1) a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

Une contribution pour le financement de la Fondation, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est perçue et versée à la Fondation par la Société de la faune et des parcs du Québec sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage vendus.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Fondation ont été préparés par la direction de la Fondation selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Le fonds de fonctionnement rend compte des opérations courantes de la Fondation.

Le fonds des immobilisations rend compte des opérations afférentes aux acquisitions de terrains et de droits d'aménagement à des fins de protection des habitats fauniques. L'actif net de la Fondation, autre que les terrains, droits d'aménagement et immobilisations est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour la Fondation ou pour des tiers et au paiement des frais afférents. Ces immobilisations ne peuvent être aliénées, en tout ou en partie, sans l'accord des partenaires qui ont contribué à leur acquisition. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Constataion des apports

La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits du fonds de fonctionnement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports et les intérêts affectés aux immobilisations sont constatés à titre de produits du fonds des immobilisations.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont souscrits.

3. COLLECTES DE FONDS ET AUTRES CONTRIBUTIONS

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Équipements

Les équipements sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux de 20 et 33 1/3 %.

Terrains

Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés, à la date d'acquisition, à leur valeur marchande estimative ou à une valeur basée sur leur évaluation municipale.

Droits d'aménagement

Les droits d'aménagement détenus en vertu d'actes de servitude faunique sont comptabilisés au coût. Ils ne sont pas amortis.

Œuvres d'art

Les œuvres d'art sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit ou en contrepartie de services rendus, lesquelles sont comptabilisées, à la date d'acquisition, à leur valeur marchande estimative.

Espèces et quasi-espèces

La politique de l'entité consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régimes de retraite

La Fondation participe aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Fondation applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

	2002			2001	
	Collectes de fonds	Autres contributions		Total	
		Fonctionnement	Immobilisations		
Gouvernements et municipalités	214 764 \$	33 555 \$	81 170 \$	329 489 \$	117 074 \$
Individus	259 577	9 478	-	269 055	217 275
Fondations et OSBL	105 021	160 813	41 104	306 938	176 588
Entreprises	317 060	3 530	-	320 590	162 250
	<u>896 422 \$</u>	<u>207 376 \$</u>	<u>122 274 \$</u>	<u>1 226 072 \$</u>	<u>673 187 \$</u>

4. CHARGES

FONDS DE FONCTIONNEMENT

	2002	2001
Coûts des projets fauniques		
Contributions :		
Projets administrés par des partenaires	1 961 662 \$	1 626 863 \$
Projets administrés par la Fondation* Programmes « Pêche en ville » et « Relève »	151 055	258 023
	589 876	617 599
Traitements et avantages sociaux	370 120	402 772
Honoraires professionnels	2 344	5 883
Déplacements	9 025	18 915
Réunions, congrès et perfectionnement	3 833	4 994
Publicité et promotion	59 040	45 979
Impression et frais de bureau	8 403	10 054
Mobilier et équipement	894	2 370
Amortissement des immobilisations	2 577	1 516
Autres	2 006	-
	<u>3 160 835 \$</u>	<u>2 994 968 \$</u>
Coûts des projets de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail		
Subventions salariales	711 201 \$	630 283 \$
Subventions à la formation	23 311	62 428
Frais de gestion	359	69 425
Amortissement des immobilisations	-	1 032
	<u>734 871 \$</u>	<u>763 168 \$</u>
Frais de collectes de fonds		
Traitements et avantages sociaux	206 095 \$	159 064 \$
Honoraires professionnels	-	500
Commissions et redevances	41 189	44 413
Production de biens	40 857	51 454
Déplacements	17 575	22 709
Réunions, congrès et perfectionnement	31 085	9 139
Publicité et promotion	101 823	40 575
Impression et frais de bureau	18 709	17 275
Mobilier et équipement	1 094	232
Amortissement des immobilisations	1 926	1 289
Autres	14 483	8 166
	<u>474 836 \$</u>	<u>354 816 \$</u>
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	296 492 \$	293 526 \$
Honoraires professionnels	330	8 162
Déplacements	17 565	21 371
Réunions, congrès et perfectionnement	1 734	2 896
Publicité et promotion	11 505	8 514
Loyer	79 110	78 518
Impression et frais de bureau	26 216	25 615
Mobilier et équipement	3 615	3 989
Amortissement des immobilisations	2 909	2 417
Autres	7 781	7 322
	<u>447 257 \$</u>	<u>452 330 \$</u>

* Ce poste inclut des honoraires professionnels de 39 258 \$ (2001 : 69 137 \$) et des traitements et avantages sociaux de 70 746 \$ (2001 : 70 549 \$).

FONDS DES IMMOBILISATIONS

	2002	2001
Coûts des projets fauniques		
Contributions :		
Projets d'acquisitions et de protection de terrains	109 000 \$	- \$
Don de terrains	195 704	-
Aide aux gestionnaires de sites protégés	21 800	90 000
Frais indirects :		
Traitements et avantages sociaux	23 309	23 280
Honoraires professionnels	22 298	17 790
Publicité et promotion	10 870	9 494
Gestion de terrains	27 666	42 466
Déplacements et autres	1 773	2 864
	<u>412 420 \$</u>	<u>185 894 \$</u>

5. DÉBITEURS

Les débiteurs incluent un montant de 195 351 \$ (2001 : 118 139 \$) à recevoir de ministères et organismes du gouvernement du Québec.

6. PLACEMENTS

Les placements comprennent les dépôts à terme mis en garantie de la marge de crédit et sont présentés à la valeur nominale. Ces dépôts à terme ont des échéances qui s'échelonnent du 12 juin 2002 au 12 juin 2005 et portent intérêts à des taux variant de 5,51% à 6,35%.

7. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Fonds de fonctionnement				
Équipements	60 775 \$	49 493 \$	11 282 \$	7 981 \$
Fonds des immobilisations				
Équipements	6 568	6 568	-	-
Terrains	2 171 193	-	2 171 193	2 252 260
Droits d'aménagement	84 000	-	84 000	84 000
	<u>2 261 761</u>	<u>6 568</u>	<u>2 255 193</u>	<u>2 336 260</u>
	<u>2 322 536 \$</u>	<u>56 061 \$</u>	<u>2 266 475 \$</u>	<u>2 344 241 \$</u>

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 7 412 \$ (2001 : 6 254 \$).

8. DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES

La Fondation est dépositaire de fonds pour le compte d'organismes pour des projets spécifiques pour lesquels elle n'est pas impliquée. Le solde de ces fonds constitués d'encaisse, de dépôts à terme, d'intérêts courus et les opérations afférentes ne sont pas inclus aux états financiers de la Fondation.

	2002	2001
Solde de fonds au début	1 852 615 \$	1 224 015 \$
Dépôts et intérêts reçus	937 638	1 068 072
Déboursés et frais d'administration	(1 214 436)	(472 795)
(Diminution) augmentation des intérêts courus	<u>(3 146)</u>	<u>33 323</u>
Solde de fonds à la fin	<u>1 572 671 \$</u>	<u>1 852 615 \$</u>

9. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les contributions reportées présentent les sommes reçues du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail et des autres partenaires qui sont destinées à couvrir des charges futures. Les variations survenues dans les soldes de contributions reportées sont les suivantes :

	2002			2001
	Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail	Autres	Total	Total
Solde au début	- \$	39 127 \$	39 127 \$	336 632 \$
Contributions de l'exercice	886 998	33 500	920 498	702 943
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	<u>(781 459)</u>	<u>(40 020)</u>	<u>(821 479)</u>	<u>(1 000 448)</u>
Solde à la fin	<u>105 539 \$</u>	<u>32 607 \$</u>	<u>138 146 \$</u>	<u>39 127 \$</u>

10. AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQUES

Fonds de fonctionnement

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 2 675 480 \$ à titre d'aide financière sur différents projets fauniques. Au 31 mars 2002, les contrats d'aide financière signés étaient de 1 528 998 \$ du montant total engagé.

La Fondation a affecté 1 198 791 \$ pour pourvoir à ses engagements.

Fonds des immobilisations

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 7 855 \$ pour l'acquisition de terrains à vocation faunique.

11. ENGAGEMENTS

La Fondation est engagée par un bail à long terme, échéant le 30 novembre 2005, pour des locaux administratifs. Ce bail comporte une option de renouvellement de cinq ans. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2003	79 215 \$
2004	80 912
2005	80 912
2006	53 941
	<hr/>
	294 980 \$
	<hr/> <hr/>

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Fondation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Fondation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interentreprises est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Fondation imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 28 676 \$ (2001 : 27 238 \$). Les obligations de la Fondation envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

Code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs de la Fondation de la faune du Québec

PRÉAMBULE

La Fondation de la faune du Québec (Fondation) a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Ce rôle découle du chapitre V de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q. c. C-61.1).

L'exercice de cette mission exige de ses administrateurs qu'ils adhèrent aux valeurs de gestion qu'elle s'est donnée et qu'ils s'engagent à en favoriser le respect. À titre d'administrateurs publics, leur action doit de plus être guidée par des principes d'éthique et des règles de déontologie propres à assurer et à préserver la confiance des citoyens envers la Fondation de la faune du Québec.

Le but de ce code d'éthique et de déontologie est donc de préserver la réputation d'intégrité, d'objectivité et d'impartialité de la Fondation en établissant à l'intention de ses administrateurs des règles en matière de conduite, de conflit d'intérêt, de confidentialité et d'équité.

SECTION 1 – DÉFINITIONS

1.1 Dans le présent code d'éthique et de déontologie à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou les expressions suivantes signifient :

- Fondation: la Fondation de la faune du Québec ;
- conseil : le conseil d'administration de la Fondation ;
- membre du conseil d'administration : personne nommée par le gouvernement au conseil d'administration de la Fondation, y compris le président-directeur général de la Fondation qui siège d'office au conseil d'administration;
- administrateur : un membre du conseil d'administration de la Fondation;
- conflit d'intérêts : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts de la Fondation ou de ses membres, de même que toute situation qui est susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Fondation;
- personne liée : des particuliers unis par les liens du sang, de l'adoption, du mariage ou qui vivent maritalement depuis au moins un an, de même que toute corporation, Fondation ou autre entité dans laquelle l'administrateur ou ses proches détiennent un intérêt déterminant.

SECTION 2 — CHAMP D'APPLICATION ET INTERPRÉTATION

- 2.1 Les dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'appliquent aux administrateurs de la Fondation.
- 2.2 Le code d'éthique et de déontologie n'est pas un substitut à toutes dispositions législatives, réglementaires ou déontologiques applicables aux administrateurs de la Fondation, y compris celles prévues dans le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.
- 2.3 Le code d'éthique et de déontologie n'exclut d'aucune façon l'élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d'activités ou à certaines situations plus spécifiques.

SECTION 3 — DEVOIRS DE GESTION

- 3.1 L'administrateur doit agir avec prudence et réserve dans l'exécution de ses fonctions et faire preuve de responsabilité à titre de gestionnaire.
 - 3.1.1 L'administrateur doit faire preuve de prudence, de rigueur et d'indépendance, dans le meilleur intérêt de la Fondation.

- 3.1.2 La conduite d'un administrateur doit être empreinte d'objectivité.
 - 3.1.3 L'administrateur doit agir dans les limites de son mandat.
 - 3.1.4 L'administrateur doit agir de façon courtoise et maintenir des relations empreintes de bonne foi, de manière à préserver la confiance et la considération que requiert sa fonction.
 - 3.1.5 L'administrateur ne peut participer de quelque manière que ce soit à des opérations illicites.
 - 3.1.6 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane. De plus, le président du conseil d'administration de la Fondation et le président-directeur général doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
 - 3.1.7 L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions dans les matières qui touchent directement aux activités de la Fondation et à l'égard desquelles le conseil d'administration a été impliqué.
- 3.2 L'administrateur doit agir avec honnêteté, loyauté et solidarité
 - 3.2.1 L'administrateur doit agir avec indépendance, intégrité et impartialité, dans le meilleur intérêt de la Fondation.
 - 3.2.2 L'administrateur doit participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations générales de la Fondation, ce qui ne constitue en rien la négation de son droit à la dissidence.
 - 3.2.3 L'administrateur doit être loyal et intègre envers ses collègues et faire preuve d'honnêteté dans ses rapports avec eux.
 - 3.2.4 L'administrateur doit dissocier de l'exercice de ses fonctions la promotion et l'exercice de ses activités professionnelles ou d'affaires, sauf le président-directeur général, qui est à l'emploi exclusif de la Fondation.
 - 3.3 L'administrateur doit agir selon les règles de la confidentialité
 - 3.3.1 L'administrateur doit respecter le caractère confidentiel de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions. Le premier alinéa n'a pas pour objet de restreindre les communications nécessaires entre les membres du conseil d'administration.
 - 3.3.2 L'administrateur doit s'abstenir de tenir des conversations indiscrètes au sujet de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.
 - 3.3.3 L'administrateur doit éviter de communiquer tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions à toute personne qui n'y aurait normalement pas accès.
 - 3.3.4 L'administrateur doit prendre les mesures de sécurité appropriées afin de respecter la confidentialité des renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions.
 - 3.3.5 L'administrateur ne doit pas faire usage de renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions en vue d'obtenir un avantage direct ou indirect, actuel ou éventuel, pour lui-même, pour une personne liée ou pour un tiers.

SECTION 4 — CONFLIT D'INTÉRÊTS

4.1 Dispositions générales

- 4.1.1 L'administrateur doit sauvegarder en tout temps un haut standard d'indépendance et éviter toute situation où il peut trouver un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel, susceptible de porter atteinte à son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- 4.1.2 L'administrateur doit prévenir tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts et éviter de se placer dans une situation telle qu'il ne peut remplir ses fonctions.
- 4.1.3 L'administrateur doit éviter toute situation pouvant compromettre sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective, rigoureuse et indépendante.
- 4.1.4 L'administrateur doit éviter de s'ingérer dans le fonctionnement interne de la Fondation. Cette disposition ne limite en rien les responsabilités du président-directeur général prévues dans la loi et les règlements de la Fondation.
- 4.1.5 L'administrateur ne peut confondre les biens de la Fondation avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit, au profit d'une personne liée ou de tiers, les biens de la Fondation.
- 4.1.6 L'administrateur ne peut utiliser à des fins personnelles, au bénéfice d'une personne liée ou de tiers des services ou des renseignements qui appartiennent à la Fondation.
- 4.1.7 L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'une personne liée ou de tiers.
- 4.1.8 L'administrateur ne doit pas accepter un avantage actuel ou éventuel de qui que ce soit alors qu'il sait, qu'il est évident ou qu'il est raisonnable pour un administrateur que cet avantage actuel ou éventuel lui soit consenti ou soit consenti à une personne liée dans le but d'influencer sa décision.
- 4.1.9 L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ou d'une personne liée ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.
- 4.1.10 L'administrateur doit éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'administrateur :
- est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux au détriment de la Fondation ou que son jugement et sa loyauté peuvent en être défavorablement affectés ;
 - n'est pas indépendant pour un acte donné, s'il y trouve un avantage personnel direct ou indirect, actuel ou éventuel ou encore un avantage en faveur d'une personne liée, le tout tel qu'il est prévu à l'article 4.1.1.

4.2 Mesures de prévention

- 4.2.1 L'administrateur doit déposer au secrétaire de la Fondation une déclaration écrite mentionnant l'existence de tout intérêt direct ou indirect que lui ou une personne liée peut avoir avec la Fondation et susceptible de le mettre en conflit d'intérêts
- 4.2.2 Le président-directeur général ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une corporation ou toute autre entité mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur, qui a un intérêt direct ou indirect dans une corporation ou toute autre entité qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation doit dénoncer cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur la corporation ou l'entité dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

4.3 L'administrateur doit agir avec désintéressement

- 4.3.1 L'administrateur ne doit pas solliciter, accepter ou exiger pour son intérêt, directement ou indirectement, actuel ou éventuel ou pour l'intérêt d'une personne liée, un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- 4.3.2 L'administrateur ne doit pas verser, offrir de verser ou s'engager à offrir à une personne, un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- 4.3.3 L'administrateur est redevable envers l'État de la valeur de tout avantage que lui ou une personne liée a reçu en violation des règles du code d'éthique et de déontologie.

SECTION 5 — L'APRÈS-MANDAT

- 5.1 L'administrateur doit, après l'expiration de son mandat, respecter la confidentialité et s'abstenir de divulguer tout renseignement, toute information, tout document, tout débat, tout échange et toute discussion auxquels le public n'a pas accès et dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions à la Fondation.
- 5.2 L'administrateur, dans l'année qui suit l'expiration de son mandat, ne peut agir en son nom ou au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Fondation est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public. De même, l'administrateur doit s'abstenir de donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public concernant la Fondation, une autre corporation ou une entité avec laquelle il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
- 5.3 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantage indu de ses fonctions antérieures au service de la Fondation.

SECTION 6 — RESPONSABILITÉS ET SANCTIONS

- 6.1 Le respect du code d'éthique et de déontologie fait partie intégrante des devoirs et des obligations des administrateurs.
- 6.2 Le président du conseil d'administration de la Fondation doit assurer du respect et de l'application du code d'éthique et de déontologie.
- 6.3 L'administrateur qui contrevient à l'une des dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'expose aux sanctions prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, suivant la procédure établie audit règlement.
- 6.4 Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code d'éthique et de déontologie peuvent être soumises pour avis au conseil d'administration de la Fondation.

Le conseil d'administration

au 31 mars 2002

Président

André Magny,
président,
Québec

Trésorier

André Duchesne,
président et directeur général,
Association des industries
forestières du Québec

Membres

Bernard Beaudin,
président-directeur général,
Fondation de la faune du Québec

Benoît Allard,
président,
Alumiform

J. Jacques Blouin,
membre du conseil,
Les Hélicoptères canadiens inc.

Jean Brisset des Nos,
Avocat Faskem, Martineau, DuMoulin

Jacques Cormier,
directeur,
École Saint-Sauveur, Val-D'or

Jacques R. Gagnon,
Montréal

Johanne Gauthier, ing.f.
présidente-directrice générale,
Ordre des ingénieurs
forestiers du Québec

Denise Gentil,
Matane

Yvon Lavoie,
enseignant,
Cégep de Chicoutimi

René Simon,
chef,
Conseil de bande de Betsiamites

Nathalie Zinger,
directrice, région du Québec,
Fonds mondial pour
la nature (Canada)



Le personnel

au 31 mars 2002

Bernard Beaudin,
président-directeur général

Gisèle Ampleman,
technicienne en administration

Mona Angers,
conseillère juridique

Isabelle Couture,
directrice des communications

Maryse Dubé,
secrétaire

Lyne Giasson,
secrétaire

Claude Grondin,
coordonnateur de projets

Jean-Roch LeBlond,
secrétaire de la Fondation

Guy Lépine,
coordonnateur de projets et responsable des acquisitions

André Letellier,
assistant technique

Benoît Mercille,
directeur, partenariats financiers et collecte de fonds

Chantal Pelletier,
secrétaire-réceptionniste

Marcel Quirion,
coordonnateur de projets

Geneviève Roy,
coordonnatrice, partenariats financiers et collecte de fonds

Ghislaine St-André,
coordonnatrice de projets

Céline Vaillancourt,
secrétaire de direction



La Fondation de la faune du Québec tient à remercier :

Ses parrains fondateurs



Ses parrains

Clotilde, Marie-Soleil, Jean et Antoine Pouliot
Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail
Habitat faunique Canada
Kruger inc.
Ministère des Transports du Québec
Service canadien de la faune
Société de la faune et des parcs du Québec
Visa Desjardins

Merci également aux chasseurs, aux pêcheurs et aux trappeurs du Québec, aux détenteurs de la carte Nature VISA Desjardins, ainsi qu'à l'ensemble des donateurs et partenaires financiers.



**FONDATION DE LA FAUNE
DU QUÉBEC**

1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Sainte-Foy (Québec) G1V 4P1

Téléphone : (418) 644-7926
1 877 639-0742
Télécopieur : (418) 643-7655

Courriel : ffq@riq.qc.ca
Internet : www.fondationdelafaune.qc.ca